



Ministère de
l'Autonomisation des
Jeunes, de l'Emploi, des
Sports et du Service
Civique



BILAN DES 100 PREMIERS JOURS

SOMMAIRE

I. Introduction

1. Contexte
2. Approche intégrée de l'autonomisation des jeunes
3. Index de l'autonomisation des jeunes
4. Nouvelle orientation basée sur les résultats et le suivi des projets

II. Restructuration des programmes existant pour plus de cohérence et d'effectivité

1. MPMA : financement de la micro et petite
2. VADAAT : accompagnement des micro et petites entreprises financées par MPMA
3. PNIME : centre d'expertises des AGR
4. MEHNETI : volet soutenabilité des emplois
5. Projet d'Employabilité des jeunes financés par la Banque mondiale et la Banque africaine de Développement : volet employabilité des jeunes

III. Volet emploi

1. Développement de nouvelles opportunités d'emploi dans les secteurs à haut potentiel
   - A. Projet pilote de création de 200 emplois agricole
   - B. Projet de ferme intégrées pour la création de 350 emplois
   - C. Projet dans le secteur des Mines et Industrie
   - D. Projet dans le secteur de l'Energie
2. Financement de l'auto-emploi dans des chaines de valeur étudiées et intégrées
   - A. Projet pilote dans le secteur du transport urbain
   - B. Projet pilote dans le secteur de la viande rouge
3. Financement de la création des MPE et développement d'opportunités pour les segments spécifiques de la jeunesse
   - A. Lancement phase pilote du volet « accompagnement et inclusion » du PADEM
   - B. Appui à la micro et petite entreprise : le programme MPMA, guichet entrepreunariat de l'agence TECHGHIL, « Mauritania Small Business Act »
   - C. Projet d'employabilité des jeunes NEET (15-24 ans) : formations et subventions
   - D. Projet d'insertion des sortants des Mahadras dans le marché de l'emploi : une offre de services sur mesure pour les diplômés des écoles coraniques
   - E. Projet d'insertion des personnes en situation de handicap dans le marché de l'emploi

SOMMAIRE

4. Mauritanisation des emplois et permis de travail
5. Agence TECHGHIL : les stratégies d'insertion dans le marché de l'emploi
A. Prospection et insertion dans le marché du travail
B. Forum de rencontres entre employeurs et demandeurs d'Emploi
C. Mise en place de solutions numériques avancées

VI. Volet Jeunesse et Sport
1. Réhabilitation et construction des Espaces des Jeunes et infrastructures sportives
2. Mise en service effective des infrastructure de jeunesse et sport
3. Mise en place d'un cadre pour inciter à la performance
4. Encadrement et renforcement des capacités des acteurs et prestataires de jeunesse et sport

V. Volet Service civique
1. Instauration d'un service civique : document de cadrage du Service Civique
A. Concept du Service Civique
B. Principes du Service Civique
C. Objectifs du Service Civique
D. Les types de Service Civique
2. Mobilisation de 500 volontaires et autres missions prévues au dernier trimestre 2024
A. Mobilisation de 500 volontaire dans le cadre de l'approche « Nouakchott Ville Moderne »
B. Les autres mission du dernier trimestre 2024
3. Lancement d'une plateforme de service civique

VI. Conclusion

I. INTRODUCTION

1. Contexte

« La promotion de notre jeunesse et son épanouissement est, pour moi, une exigence majeure pour la cohésion et la prospérité de la société ». L'autonomisation et l'inclusion économique des jeunes constituent un axe fondamental du programme *« Mon Ambition pour la Patrie »* de son Excellence le Président de la République Mohamed OULD CHEIKH EL GHAZOUANI. C'est à ce titre qu'elles se situent au cœur des priorités de la politique générale du Gouvernement dans ce « Mandat de la Jeunesse ».

Dans sa lettre de missions, et sur instruction du Premier Ministre, Monsieur Moctar Ould Diay, le département a été chargé, en conformité avec les orientations de la politique générale du Gouvernement définies le 4 septembre 2024, de développer une stratégie visant à faciliter l'accès à l'emploi, accompagner la création d'entreprises par une assistance technique et financière, renforcer l'engagement citoyen de la jeunesse en initiant la mise en place d'un service national civique souple, conçu pour répondre aux spécificités de notre pays et aux aspirations de notre jeunesse, et la pratique du sport.

Promouvoir l'autonomisation des jeunes signifie donc garantir une prise en compte ferme de leurs besoins dans les politiques publiques touchant à l'éducation, la formation, l'emploi et le développement économique. L'approche intégrée, portée par le département, représente la traduction concrète des ambitions exprimées par Son Excellence le Président de la République.

I. INTRODUCTION

2. L'approche intégrée de l'autonomisation des jeunes

L'approche intégrée du département pour l'autonomisation des jeunes s'articule autour des 5 axes suivants:

1. Education et Formation

- Surveiller les taux d'alphabétisation, de scolarisation;
- Le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur ;
- La capacité d'accueil et le nombre de jeunes inscrits dans les différents parcours de formation professionnelle (CC, CAP, BTS, BT)...

2. Santé et bien-être

- Surveiller et améliorer la prise en charge de la santé des jeunes;
- Soutenir le sport et l'activité sportive;
- Sensibiliser sur des modes de vie sains et en matière de nutrition ;
- Prévenir les conduites addictives,...

3. Participation économique et accès aux ressources

- Créer un écosystème de l'emploi par une approche inclusive et intégrant l'appui de la TPE et PME;
- Combler le fossé entre l'offre et la demande d'emploi,
- Soutenir les opportunités d'emploi durable;
- Collecter les informations relatives à l'emploi décent (le pourcentage de la population active, le taux de chômage, ...);
- Promouvoir l'accès aux ressources (formations et certifications, l'Internet, accès aux smartphones ou appareils informatiques pour poursuivre des formation pour se développement personnel ...).

4. Participation politique et service civique

- Accroître la participation des jeunes aux instances décisionnelles ;
- Obtenir des données statistiques sur le nombre de jeunes au parlement, dans les conseils régionaux et aux postes de décision dans la société civile et au niveau local ;
- Faire du service civique un véritable incubateur pour les jeunes et un centre d'encadrement et d'éducation aux nobles valeurs du volontariat et de développement de leur sens civique et de leur esprit de citoyenneté.....

5. Développement personnel et inclusion sociale

- Soutien au développement des capacités individuelles et professionnelles des jeunes;
- Renforcement du leadership des jeunes et développer leur capacité à pouvoir prendre part à la prise de décisions sur les questions qui les concernent;
- Contribuer à faire progresser l'inclusion des vulnérables et des handicapés,
- Lutter contre les inégalités et l'exclusion sociale ;
- Promotion de l'égalité entre les genres...

3. L'index de l'Autonomisation des Jeunes

Le département joue un rôle de premier plan dans certains axes stratégiques de l'autonomisation des jeunes, tandis que pour d'autres, il assume principalement un rôle de coordination et de veille. Il veille à l'intégration de la "dimension jeunes" au sein des secteurs clés ayant un impact direct sur leur autonomisation. Parmi ces secteurs, on retrouve notamment le Ministère de l'Éducation nationale, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la

Recherche, le Ministère de la Formation professionnelle, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Action sociale, ainsi que des initiatives comme TAAZOUR, entre autres.

Dans ce cadre, le département cherche à évaluer de manière rigoureuse les indicateurs de l'autonomisation des jeunes, en s'appuyant sur une approche multisectorielle et transversale. Afin de garantir une évaluation cohérente et systématique des progrès réalisés, il est prévu de mettre en place un index de l'autonomisation des jeunes. Cet index aura pour objectif de mesurer de façon fiable l'impact des différentes politiques et programmes en cours, tout en permettant une meilleure comparaison entre les différents secteurs et les diverses initiatives.

Chacun des axes de l'autonomisation des jeunes devra être mesuré à l'aide de données spécifiques et de critères fiables, afin d'obtenir un aperçu détaillé de la situation des jeunes dans différents domaines de leur vie. Cet index permettra également d'identifier les éventuelles lacunes et d'ajuster les politiques publiques en conséquence.

4. Nouvelle orientation basée sur les résultats et le suivi des projets

Dans le cadre de la transformation de l'écosystème des micro et petites entreprises (MPE), une nouvelle orientation stratégique est désormais mise en place, tirant pleinement parti des opportunités offertes par les secteurs à fort potentiel d'emploi et les chaînes de valeur. Ce changement de paradigme nécessite une réévaluation approfondie des processus au sein des secteurs clés, avec pour objectif d'optimiser non seulement le financement et l'intégration des jeunes, mais aussi l'accompagnement des entrepreneurs, afin de stimuler la croissance et la durabilité des entreprises.

Dans cette dynamique, le département s'engage activement à assurer le suivi et l'évaluation rigoureuse des projets financés, garantissant

I. INTRODUCTION

ainsi une utilisation optimale des ressources allouées et maximisant l'impact sur le terrain. Conformément aux instructions du Ministre, des visites de terrain régulières ont été initiées, permettant des interactions directes et de proximité avec les entrepreneurs. Ces rencontres visent à évaluer concrètement les projets en cours, et ont révélé que, dans de nombreux cas, les dossiers présentés ne correspondaient pas à des projets solides et viables.

En conséquence, une nouvelle dynamique de recouvrement a été instaurée. Il est essentiel de rappeler que les programmes mis en place par le département ne sont pas destinés à être des programmes sociaux, mais doivent aboutir à la création d'opportunités d'emploi réelles et durables. Dans cette optique, des programmes tels que le programme « Mon Projet, Mon Avenir » ont fourni des efforts considérables pour renforcer le recouvrement, assurant ainsi l'assainissement nécessaire des financements et contribuant à la pérennité des initiatives.

Désignation	MPMA-1	MPMA-2	MPMA-3	MPMA-4	TOTAL
Nombre des projet financés	482	603	1 713	1673	4471
Montant des financements	105 498 086	166 347 605	207 446 308	254 557 409	733 849 408
CDD					
CDD - Nb projets	-	329	823	486	1638
CDD - Montant total	-	51 629 500	103 478 536	77 342 956	180 821 492
CDD - Montant décaissé du FNE		51 629 500	103 478 536	-	155 108 036
CDD - Montant décaissé aux bénéf.	-	51 629 500	103 478 536	50 451 420	204 813 017
CDD - Montant Echus	-	25 370 571	30 197 540	-	55 568 111
CDD- Montant recouvrés	-	7 812 513	10 968 367	-	18 780 880
CDD- Montant recouvrés effectivement reçus					
CDD - Nb projets dont le recouvrement est supérieur à 70%	-	49	188	-	237
PROCAPEC					
ProCAPEC - Nb projets	482	246	640	1 187	2555
PROCAPEC - Montant total	105 508 086	52 117 338	98 128 652	177 214 453	432 968 529
ProCAPEC - Montant décaissé du FNE	105 508 086	52 117 338	98 128 652	102 784 383	358 538 459
ProCAPEC - Montant décaissé aux bénéf.	105 508 086	47 256 300	98 128 652	57 963 994	308 857 032
ProCAPEC - Montant Echus	46 205 774	18 390 520	19 625 730	-	84 222 024
ProCAPEC- Montant recouvrés	27 966 694	8 406 586	7 838 754	-	44 212 034
ProCAPEC- Montant recouvrés effectivement reçus					

RESTRUCTURATION DES PROGRAMMES EXISTANT POUR PLUS DE COHÉRENCE ET D'EFFECTIVITÉ

AGENCE TECHGHIL

Intervient auprès des PME et met en place des projets de création d'emplois dans les secteurs à haut potentiel et les chaines de valeurs intégrées

-

Offre un service public de l'emploi de proximité sur l'ensemble du teritoire national

-

Prospection et insertion dans le marché du travail

-

Offre des services d'appui et d'accompagenement au profit des demandeurs d'emploi et des entreprises

MON PROJET, MON AVENIR » : FINANCEMENT DE LA MICRO ET PETITE ENTREPRISE

vise à simplifier l'accès au financement pour les micro et petites entreprises (MPE)

PROGRAMMEVADAAT : ACCOMPAGNEMENT DES MICRO ET PETITES ENTREPRISES FINANCÉES PAR « MON PROJET, MON AVENIR »

PROJETS D'EMPLOYABILITÉ DES JEUNES

ciblent des jeunes (15-24ans) qui ne sont ni en éducation, ni en formation, ni en emploi

MEHNETI : VOLET SOUTENABILITÉ DES EMPLOIS

à travers le développement des compétences, la valorisation des savoir-faire, l'amélioration de l'offre de services

PNIME : CENTRE D'EXPERTISE DES AGR

Met en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des AGR financées par le programme « Mon projet Mon Avenir » (dont le financement est inférieur à 50.000 MRU) et par le Projet d'Employabilité des Jeunes vulnérables (PEJ) de la Banque mondiale

COHÉRENCE
Assurer une meilleure synergie entre les différents programmes, afin d'éviter les doublons et de garantir une offre harmonisée.

EFFECTIVITÉ
Optimiser les ressources allouées pour maximiser l'impact des actions menées.

SUIVI ET ÉVALUATION
Instaurer un système de suivi rigoureux avec des indicateurs de performance clairs, permettant d'ajuster les programmes en fonction des résultats obtenus.

II. RESTRUCTURATION DES PROGRAMMES EXISTANTS

La restructuration des programmes d'emploi est essentielle pour garantir leur pertinence et leur impact. En adoptant une approche plus cohérente et efficace, le département peut mieux soutenir les demandeurs d'emploi tout en répondant aux attentes des entreprises, contribuant ainsi à la dynamisation du marché du travail.

- **Cohérence :** assurer une meilleure synergie entre les différents programmes, afin d'éviter les doublons et de garantir une offre harmonisée.

- **Effectivité :** optimiser les ressources allouées pour maximiser l'impact des actions menées.

- **Suivi et évaluation :** instaurer un système de suivi rigoureux avec des indicateurs de performance clairs, permettant d'ajuster les programmes en fonction des résultats obtenus.

Cette approche vise à maximiser les ressources et à garantir que chaque initiative soit complémentaire aux autres, permettant ainsi une meilleure efficacité et un impact durable.

1. « Mon Projet, Mon Avenir » : financement de la micro et petite entreprise

La promotion de l'entrepreneuriat et l'accès au financement sont des leviers essentiels pour stimuler l'innovation, créer des emplois et favoriser le développement économique. Le département s'engage à soutenir les entrepreneurs, en particulier les jeunes, à travers des initiatives et des programmes adaptés. Ce volet est confié au programme « Mon Projet, Mon Avenir » qui est à sa 4ème édition. A ce jour, 1407 bénéficiaires ont déjà bénéficié d'un décaissement partiel de leur financement et 198 bénéficiaires ont été libérés définitivement. Parmi, ces projets 597 projets de création.

II. RESTRUCTURATION DES PROGRAMMES EXISTANTS

Projet de poulailler



Projet de biscuiterie



Projet de salon de beauté



Projet d'imprimerie laser



Projet agricole



II. RESTRUCTURATION DES PROGRAMMES EXISTANTS

Situation de Décaissement MPMA 4						
CDD et PROCAPEC						
			Période : du 22 au 29/10/2024		Période : du 29/10 au 04/11/2024	
	Nombre des Projets	Montants Accordés	Nombre des Projets decaissés	Montant déccaisse	Nombre des Projets decaissés	Montant déccaisse
PROCAPEC	1187	177214453	836	35514217	961	57963994
CDD	486	77342956	307	42333800	446	50451420
	1673	**254557409**	**1143**	**77848017**	**1407**	**108415414**
			1407 Projet Dont 198 Liberées Definitivement			

2. VADAAT : accompagnement des micro et petites entreprises financées par « Mon Projet, Mon Avenir »

L'accompagnement des entrepreneurs constitue une réponse à la prise de conscience que les aspects non financiers surtout l'information, le conseil, l'orientation et la formation sont aussi importants pour la réussite de l'entreprise que l'obtention d'un financement adapté qui à lui seul ne suffit pas pour assurer la longévité. C'est d'ailleurs pour cette raison que le Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique a orienté le Programme VADAAT pour se focaliser sur l'accompagnement des entrepreneurs. Cet outil est crucial pour assurer la viabilité, la rentabilité et la pérennité de l'entreprise. En offrant un soutien personnalisé et en focus groupe, le Programme VADAAT vise à favoriser l'émergence d'un écosystème entrepreneurial dynamique, solide et capable de répondre aux défis et difficultés rencontrées par les entrepreneurs.

Le Programme VADAAT a déjà mis en œuvre deux unités d'accompagnement au profit de 20 entrepreneurs parmi le public financé par "Mon Projet Mon Avenir" dans les Wilayas du Trarza et Brakna.

II. RESTRUCTURATION DES PROGRAMMES EXISTANTS

Dans le cadre de son accompagnement aux entrepreneurs, le Programme VADAAT poursuivra ses activités en vue d'accompagner 100 entrepreneurs à Nouakchott avant la fin du mois de novembre 2024.











II. RESTRUCTURATION DES PROGRAMMES EXISTANTS

Le Programme VADAAT a élaboré un recueil portant sur les procédés de fabrication de 50 produits locaux y compris les spécifications techniques de leurs équipements, leurs ingrédients et la nature et formats des emballages requis pour chaque produit.

Ce recueil, non exhaustif, s'est limité essentiellement aux produits phares de la valorisation de la filière maraîchère, céréalière, viande et produit de la pêche, oasienne, et non ligneuse du terroir et qui doivent être en adéquation avec les spécificités et potentialités agricoles et sociales des Wilayas ainsi qu'avec la stratégie régionale de croissance accélérée et de prospérité des différentes régions.



permettra également d'ajuster les stratégies en fonction des évolutions du marché et des besoins des entrepreneurs.

3. PNIME : centre d'expertise des AGR

Les AGR sont des activités économiques de production et/ou de commercialisation de biens ou de services qui procurent des revenus réguliers, généralement afin d'améliorer les conditions de vie. Elles offrent des opportunités d'emploi, augmentent les revenus et contribuent à la sécurité alimentaire. De ce fait, ces activités jouent un rôle important dans le développement économique et social, en particulier pour les populations les plus vulnérables.

Il existe plusieurs types d'AGR aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain comme la transformation de produits agro-forestiers, l'élevage, le maraîchage, l'artisanat, le commerce, l'hôtellerie et la restauration, etc. :

- AGR individuelles visant à offrir à une personne ou une famille une activité lui permettant de subvenir à ses besoins ;
- AGR collectives ayant pour objet l'arrivée d'un groupe de personnes à vivre de leur travail en se regroupant et en mutualisant des moyens (coopérative par exemple) ;
- AGR de projet : activités permettant à un projet de générer une partie de l'argent nécessaire à son fonctionnement.

En Mauritanie, une multitude de structures nationales, de bailleurs de fonds et d'ONG interviennent dans le domaine des AGR. Les principaux bailleurs de fonds sont notamment la Banque mondiale, la BAD, le PNUD, le FENU, la GTZ, le FIDA, le FADES, l'UNICEF, l'ACDI, l'ONG OXFAM– GB...

En 2024, le ministère a hérité de 07 structures appuyant le développement des micros et petites entreprises (MPE) et des AGR au profit des populations qui n'ont pas accès aux services bancaires et ceci selon des seuils et des modalités de financement distincts :

- Mon Projet, Mon Avenir ;
- MIHNETI ;

II. RESTRUCTURATION DES PROGRAMMES EXISTANTS

- PNIME ;
- TECHGHIL ;
- PROCAPEC ;
- PEJ Banque mondiale (démarrage des AGR depuis fin premier semestre 2024) ;
- PEJ Banque Africaine de Développement

Bien que les activités génératrices de revenus aient connu un grand succès dans certains pays et qu'elles aient contribué soit à la création d'emplois, soit à l'augmentation des revenus ou à la sécurité alimentaire, leur efficacité est restée limitée en Mauritanie malgré les ressources qui leur ont été allouées.

Cela est dû à plusieurs facteurs, notamment l'absence d'un système efficace de suivi et d'évaluation. Afin d'acquérir cette expertise, le Ministre de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique à orienter le Programme Intégré d'Appui à la Micro et Petites Entreprises (PNIME) à mettre en place un mécanisme de suivi et l'évaluation des activités génératrices de revenus. Comme première étape, il a procédé à l'évaluation et au suivi de 229 activités génératrices de revenus financées par le programme « Mon projet Mon Avenir » (dont le financement est inférieur à 50.000 MRU) et 102 financés par le Projet d'Employabilité des Jeunes vulnérables (PEJ) de la Banque mondiale.

Ainsi le PNIME aura pour mission de :

- Identifier les activités génératrices de revenus les plus réussies ;
- Évaluer les retours sur investissement (ROI) des activités. ;
- Analyser les difficultés rencontrées par les bénéficiaires ;
- Proposer des recommandations pour optimiser les futurs programmes de financement.

II. RESTRUCTURATION DES PROGRAMMES EXISTANTS

Critères d'évaluation des AGR

- **Pertinence:** Adéquation de l'activité avec les besoins locaux et les priorités des bénéficiaires ;
- **Viabilité Économique:** Capacité à générer des revenus durables ;
- **Impact Social:** Effets attendus sur la communauté et les bénéficiaires ;
- **Durabilité:** Pérennité des résultats après la fin du projet ;
- **Efficacité:** Capacité à atteindre les objectifs fixés avec les ressources disponibles ;
- **Innovation:** Introduction de nouvelles approches ou technologies.

Méthodologie d'évaluation

- Identification et orientation de l'équipe de travail : identification du personnel disponible au sein de la coordination du Programme PNIME et des autres si nécessaire capable d'accompagner et de mettre en œuvre la totalité des étapes prévues ;
- Élaboration du questionnaire et Collecte des données : Collecter les informations permettant d'apprécier convenablement les AGRs et ce, après réception et triage les Fiches de financement et examen approprié ;
- Analyse des données et synthétisation des résultats : l'identification des performances des AGRs passera nécessairement par l'évaluation des indicateurs de performance des AGRs à travers la création d'emplois, l'analyse de la rentabilité financière de l'activité, du développement de nouvelles chaines de valeurs...).
- Rédaction et présentation du rapport final et sa communication.

II. RESTRUCTURATION DES PROGRAMMES EXISTANTS

État d'avancement du processus d'évaluation des Activités Génératrices de Revenus			
Situation AGRs	AGR financées par MPMA 4	AGR financées par PEJ-BM	Total
Nombre d'AGRs évaluées	229	102	331
Nombre d'AGRs ayant obtenu une note supérieure à 50%	107	100	207
Nombre d'AGRs ayant obtenu une note entre 60% et 50%	82	2	84
Nombre des AGRs ayant obtenu une note inférieure à 50%	24	0	24
Nombre de Visite	42	0	42

4. MEHNETI : volet soutenabilité des emplois

Le programme MEHNETI a pour objectif d'assurer la soutenabilité et la valorisation des emplois à travers le développement des compétences, la valorisation des savoir-faire, l'amélioration de l'offre de services pour respecter les conditions de travail sûres pour que les travailleurs puissent s'adapter aux évolutions du marché, qu'ils soient formels ou informels.

Actuellement, 152 projets sont en cours de financement. Ce financement doit permettre d'améliorer la qualité des services et des produits fournis, l'aménagement des locaux et l'acquisition d'équipement et matériel complémentaire et bénéficier d'un fonds de roulement. Plus de 400 professionnels ont déjà bénéficié de formation en qualité, hygiène, sécurité et environnement et une formation en gestion et marketing.

L'activité est axée sur les métiers les plus sollicitées par le marché de l'emploi avec un fort potentiel de création d'emplois et qui touchent à la santé publique.
Dans sa phase pilote, les métiers concernés sont :

- Coiffeur ;
- Coiffure esthétique pour femmes ;

II. RESTRUCTURATION DES PROGRAMMES EXISTANTS

- Blanchisseurs ;
- Couture ;
- Réparation des pneus ;
- Artisanes de henné ;
- Vendeuses de couscous.

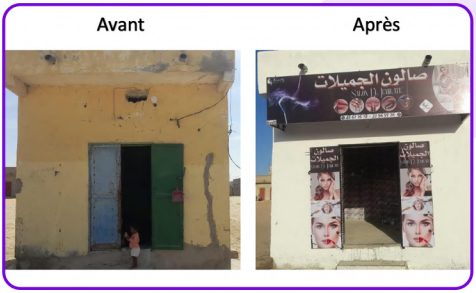
La première phase l'activité permettra à 720 professionnels dans les 9 Moughataas de Nouakchott de :

- Bénéficier d'une formation pour le renforcement de leur capacité, une formation en qualité, hygiène, sécurité et environnement et une formation en gestion & marketing ;
- Bénéficier d'un financement sous forme de prêt couvrant l'aménagement des locaux et l'acquisition d'équipement et matériel complémentaire et un fonds de roulement ;
- Bénéficier d'une assistance technique et d'un suivi de leurs activités pendant une année.









Dans le cadre du festival des villes du patrimoine qui se tiendra à Chinguetti, le programme MEHENTI a mené une mission de reconnaissance afin d'explorer les opportunités offertes par cette ville dans les secteurs du tourisme et des services, et d'élaborer une feuille de route pour soutenir et pérenniser les emplois locaux. Cette mission a permis d'évaluer les besoins des activités touristiques et des services, en vue de leur expansion et de leur durabilité.

5. Projet d'Employabilité des jeunes financés par la Banque mondiale et la Banque africaine de Développement : volet employabilité des jeunes

Les projets d'employabilité des jeunes vulnérables financés par la Banque mondiale et la Banque africaine de Développement visent à renforcer l'employabilité des jeunes qui ne sont ni en éducation, ni en formation, ni en emploi. En investissant dans leur formation, en leur offrant un accompagnement et en facilitant l'accès à des opportunités pratiques, il est possible de transformer leur situation et de les aider à s'intégrer efficacement sur le marché du travail. Cette approche a permis : la formation en compétences fondamentales de l'employabilité des jeunes au profit de 4887 bénéficiaires dont 70% de femmes, la formation technique et professionnelle de 1532 bénéficiaires, la formation en entrepreunariat de 1200 bénéficiaires dont 60% de femmes et la subvention de 2382 micro-projets.

- Le Projet d'Employabilité des Jeunes Vulnérables la promotion de l'employabilité des jeunes vulnérables dans les 3 wilayas de Nouakchott, les 2 Hodhs, l'Assaba, le Trarza et le Guidimagha.

Il vise à :

- Former 60.000 jeunes en compétences de vie,
- Faire bénéficier 11 350 jeunes de formations techniques et professionnelles et
- Accorder 17 000 un soutien multiforme (formation, conseil, subvention et suivi) pour les aider à créer leur propre microentreprise. Les femmes et les filles constitueront, au moins 50% des bénéficiaires du Projet.

II. RESTRUCTURATION DES PROGRAMMES EXISTANTS









- Le Projet d'Appui à l'Employabilité et à l'Insertion Socio-Economique des Jeunes Vulnérables financé par l'État mauritanien et la Banque Africaine de Développement (BAD) œuvrer à promouvoir l'employabilité des jeunes dans la wilaya du Brakna.

Il vise à :

- Former 4 000 jeunes, dont 50% de filles, en compétences de vie,
- Former 850 jeunes, dont 40% de filles, dans des métiers porteurs dont 450 de ces jeunes seront placés en stage dans des entreprises de la région.
- Appui technique et financiers au profit de 700 jeunes entrepreneurs (dont 50% de filles) pour lancer leurs propres projets.





CADRE LOGIQUE DE LA COMPOSANTE EMPLOI

LES STRATÉGIES D'INSERTION DANS LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

- **Plan de mauritanisation** des emplois pour offrir aux Mauritaniens des postes de responsabilité dans les entreprises locales et internationales
- **Prospection et intermédiation**: identifier les opportunités d'emploi et de stages, et préparer les candidats à répondre aux besoins spécifiques des employeurs.
- **Renforcement de l'employabiliité** : pré-insertion, stages, formations qualifiantes, CFE

APPUI À LA PME

- **Guichet entrepreunariat** qui a pour mission de faciliter le parcours des entrepreneurs en offrant un éventail de services adaptés et ciblés
- **Accès au financement :** mise en place de procédures de demande de financement simplifiée pour rendre le processus plus accessible aux entrepreneurs et des conditions de financement adaptées
- Appui à la certification qualité

LES POLITIQUES ACTIVES DE L'EMPLOI

- Développement de nouvelles opportunités d'emploi dans les secteurs à haut potentiel
- Financement de l'auto-emploi dans des chaines de valeur étudiées et intégrées
- **MPMA** : financement de la micro et petite
- **VADAAT** : accompagnement des micro et petites entreprises financées par MPMA
- **PNIME** : centre d'expertises des AGR
- **MEHNETI** : volet soutenabilité des emplois
- **Projet d'Employabilité des jeunes** financés par la Banque mondiale et la Banque africaine de Développement : volet employabilité des jeunes

GOUVERNANCE

Assurer la coodination, coopération et co-construction entre les acteurs de l'emploi

OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI

Dispositif mettant à profit la technologie pour la mesure de l'emploi informel et l'emploi formel

JOB OUTLOOK

Plateforme permettant l'exploration des opportunités futures de l'emploi propre aux contexte et opportunités du continent et tirant profit du potentiel mondial pour la jeunesse africaine

PLATEFORME D'INTERMÉDIATION

Plateforme one-stop qui centralise les services liés à la recherche d'emploi et à l'offre de travail

III. VOLET EMPLOI

Une nouvelle stratégie, résolument axée sur l'auto-emploi, a été mise en place dans le but de stimuler la création de nouvelles opportunités d'emploi, en particulier dans les secteurs à fort potentiel et au sein des chaînes de valeur soigneusement identifiées et intégrées. Cette approche vise non seulement à financer des projets porteurs, mais aussi à offrir un accompagnement complet et personnalisé, tant en amont — pour optimiser les coûts de gestion et la viabilité des projets — qu'en aval, afin d'assurer des conditions favorables à leur réussite durable.

Dans ce cadre, un processus de financement transparent et rigoureux sera déployé, visant à soutenir 625 petites et moyennes entreprises (PME) au niveau national. Ce dispositif devrait permettre la création de 1 500 nouveaux emplois, contribuant ainsi à renforcer l'économie locale et à réduire le chômage. En parallèle, des programmes spécifiques de financement seront lancés pour encourager la création et le développement des micro et petites entreprises (MPE), en ciblant particulièrement des segments jeunes et vulnérables de la population, afin de favoriser leur inclusion économique et sociale.

Cette initiative s'inscrit dans une dynamique de soutien aux jeunes entrepreneurs et de création d'opportunités économiques à long terme, en renforçant leur capacité à générer de la valeur et à participer activement au développement de l'économie nationale. Elle répond à la volonté de garantir une transition réussie vers un modèle économique plus inclusif, fondé sur l'innovation, l'entrepreneuriat et la durabilité des projets.

1. Développement de nouvelles opportunités d'emploi dans les secteurs à haut potentiel

Le département s'engage activement dans le développement de nouvelles opportunités d'emploi en s'appuyant sur une approche intégrée et optimisée, particulièrement axée sur les secteurs à haut potentiel. La stratégie mise en œuvre vise à identifier et à exploiter les opportunités dans des domaines clés tels que l'élevage, la pêche, les

III. VOLET EMPLOI

mines, l'industrie et l'énergie. En mettant l'accent sur des pratiques durables et innovantes, le programme ambitionne de générer des emplois diversifiés et pérennes, tout en valorisant les compétences locales et en encourageant la transformation des secteurs traditionnels.

Afin de concrétiser cette vision, le département collabore étroitement avec les ministères concernés pour mettre en place des projets pilotes. Ces partenariats stratégiques permettent de tester de nouvelles approches et d'expérimenter des solutions concrètes adaptées aux spécificités de chaque secteur. Grâce à ces initiatives, l'objectif est non seulement de stimuler la création d'emplois dans des secteurs à fort potentiel, mais aussi de garantir que ces emplois soient durables, inclusifs et générateurs de valeur pour les communautés locales.

Cette approche innovante et collaborative reflète l'engagement du département à faire évoluer l'écosystème économique du pays, en tirant parti des ressources naturelles tout en respectant les principes de durabilité et de responsabilité sociale.

Processus de l'appel à candidature pour les projet

1. Annonce du projet sur la plateforme DELIL :
Le projet est annoncé sur la plateforme DELIL, précisant les conditions d'éligibilité et de participation. Cette étape vise à informer les candidats potentiels sur les critères requis pour soumettre leur candidature.

2. Inscription sur la plateforme DELIL :
Les candidats intéressés doivent s'inscrire sur la plateforme DELIL et remplir le formulaire en ligne, détaillant les informations nécessaires à la sélection.

III. VOLET EMPLOI

3. Identification et sélection des candidats :
Un processus de sélection rigoureux sera mis en place, garantissant une totale transparence. Toutes les informations fournies dans le formulaire de candidature seront vérifiées afin de garantir leur authenticité. Les résultats de la sélection seront ensuite publiés de manière transparente sur la plateforme DELIL.

4. Contractualisation avec les candidats sélectionnés :
Une fois les candidats sélectionnés, un contrat formel sera signé, établissant les engagements et les responsabilités de chaque partie pour la mise en œuvre du projet.

5. Formation des bénéficiaires :Des sessions de formation seront organisées pour les bénéficiaires, afin de les doter des compétences nécessaires à la réussite du projet et à une gestion efficace des ressources allouées.

6. lacement des bénéficiaires :
Cette étape comprend la distribution des parcelles, l'attribution du crédit de campagne et l'installation des bénéficiaires sur le site de projet, assurant ainsi leur pleine intégration et leur prise en charge dans le cadre du programme.

Méthodologie de sélection des bénéficiaires

La sélection des bénéficiaires se déroulera en trois étapes clés, visant à garantir un processus transparent, rigoureux et équitable :

1. Présélection automatique via une grille de notation :
Une première présélection sera effectuée de manière automatisée à l'aide d'une grille de notation spécifique. Cette grille prendra en compte des critères préalablement définis,

permettant d'évaluer rapidement la conformité des candidatures aux exigences du programme.

2. Vérification de l'authenticité des informations :
Une fois la présélection réalisée, un comité technique procédera à la vérification approfondie des informations fournies dans les formulaires de candidature. Cette vérification se fera à travers un entretien individuel avec chaque candidat, afin de s'assurer de la véracité des informations déclarées. À l'issue de cette étape, un dossier complet et détaillé sera constitué pour chaque candidat, intégrant les résultats de l'entretien et les éléments de vérification.

3. Sélection finale via un pitch devant un jury :
Les candidats retenus à l'issue des deux premières étapes participeront à une phase finale où ils présenteront leur projet devant un jury composé d'experts et de spécialistes dans les domaines concernés et du développement entrepreneurial. Cette présentation sous forme de pitch permettra d'évaluer non seulement la viabilité et la pertinence des projets, mais aussi les compétences et la motivation des candidats. Le jury procédera à la sélection finale en fonction de la qualité du projet, de son potentiel de développement et de son adéquation avec les objectifs du programme.

A. Projet pilote de création de 200 emplois agricole

Présentation et modalités de mise en oeuvre

Le Ministère de l'Autonomisation de la jeunesse, de l'emploi, des Sports et du Service civique, a lancé, à travers l'Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGHIL), un appel à candidature pour un projet pilote visant à créer 200 opportunités d'emploi dans le secteur agricole.

Dans le cadre de ce projet, 92 diplômés chercheurs d'emploi, seront sélectionnés pour bénéficier de contrats d'exploitation de périmètres

III. VOLET EMPLOI

agricoles, à R'kiz et à Mbakh Djeuk près de Rosso dans la wilaya du Trarza, à raison de 7 hectares par bénéficiaire, ainsi qu'une ligne de crédit pour créer et développer des projets spécifiques dans la riziculture en plus du recrutement de 108 ouvriers avant le lancement de la campagne agricole.

Objectifs du projet

Le présent projet contribuera à renforcer l'autosuffisance en riz et l'autonomisation des jeunes à travers :

- L'exploitation pour fin de production du riz de 650 ha entre R'kiz et Mbaghdek ;
- L'insertion individuel des jeunes diplômés par affectation d'une superficie optimale (7ha) qui garantit une rentabilité conséquente et une création d'emploi permanent au profit de 2 ouvriers mauritaniens. ;
- L'intégration d'une nouvelle génération de producteurs jeunes spécialisés dans le domaine de l'agriculture ;
- Le développement des chaines de valeur autour de la production, la commercialisation et la transformation des produits agricoles.

Appel à candidature au projet pilote visant à créer 200 emplois dans le secteur agricole





III. VOLET EMPLOI

B. Projet de fermes intégrées pour la création de 350 emplois

Présentation et modalités de mise en oeuvre

Le projet pilote de fermes laitières intégrées, a été conçu au profit des jeunes diplômés entrepreneurs pour introduire un modèle intensif plus performant que le système traditionnel transhumant tributaire des conditions climatiques.

Ce projet a pour ambition, non seulement, de tester et d'affiner le modèle de ferme intégrée, mais également de stabiliser les types d'activités à développer dans ces exploitations. À l'issue de cette phase pilote, un déploiement du projet est prévu dans d'autres régions présentant des potentiels agro-pastoraux similaires. Cette initiative vise également à encourager un développement économique durable en Mauritanie.

Le modèle de ferme intégrée comprend l'élevage de bovins en privilégiant des races à forte productivité, afin de générer des revenus substantiels. En complément de l'élevage, des cultures fourragères seront mises en place pour garantir l'alimentation du bétail, avec un objectif d'auto-suffisance alimentaire.

Objectifs du projet

Les objectifs retenus pour cette phase pilote sont notamment :

- La modélisation des fermes intégrées de production laitière en Mauritanie ;
- L'accompagnement et le financement de 50 jeunes entrepreneurs dans le secteur de l'élevage ;
- La création de 350 emplois dont 200 emplois directs (50 entrepreneurs + 3 employés par ferme) et 150 emplois indirects ;
- L'augmentation de la production de lait, contribuant à la sécurité alimentaire et à la génération de revenus stables.

III. VOLET EMPLOI

Dans ce projet, nous distinguons deux modèles selon les types d'animaux, à savoir : l'élevage bovin laitier et l'élevage de chèvres. Pour chaque modèle, la ferme intégrée se composera de deux composantes : les espaces pour les animaux, et les espaces de culture.

Modèle 1 : Élevage vaches laitières exotiques

1.1.1. Élevage

Dans le cadre de ce projet, on a opté pour les races exotiques car elles présentent des caractéristiques avantageuses qui les rendent plus appropriées pour une production laitière intensive.

Le projet a opté pour la race Montbéliarde, réputée pour son adaptation aux climats semi-arides. Ce choix s'appuie sur des expériences réussies en Mauritanie, notamment au Centre Idini et à la Ferme GFA à Rosso, ainsi qu'au Sénégal, où des fermes telles que PastAgri et la Laiterie de Berger à Richard Toll ont démontré le potentiel de cette race. La Montbéliarde est appréciée non seulement pour sa productivité laitière, mais aussi pour sa robustesse face aux variations climatiques. Un suivi rigoureux sera assuré pour comparer les performances de chaque race dans les conditions locales, permettant d'ajuster les choix futurs en fonction de la productivité, de l'adaptation et des besoins en soins.

1.1.2. Cultures fourragères

Comme fourrage et aliment à bétail, on utilise certaines espèces locales graminées (petit mil, maïs, sorgho, ...) et légumineuses (Niébé, Macroptilium, Arachide ...) et d'autres exotiques (Luzerne (alfalfa), Dolique, Maralfalfa, ... etc.). Les espèces à utiliser sont déjà testées et adaptées aux conditions édaphiques et climatiques de notre pays et ayant un cycle végétatif relativement court.

III. VOLET EMPLOI

1.1.3. Spécification des besoins

La construction d'un bâtiment d'élevage est un investissement important qui affecte
grandement la productivité et le bien-être des animaux. La construction est composée de :

- Clôture du périmètre alloué à l'exploitation (2.5 ha)
- Aire couverte de 100 m²
- Aire ouverte d'exercice de 200 m²
- Magasin de stockage de 50 m²
- Loge gardien 16 m²
- Bureau 20 m²
- Annexes 30 m²





Modèle 2 : Élevage Vache laitière locale

Une sélection des meilleures vaches locales à l'échelle nationale sera réalisée et élevées dans des conditions optimisées, incluant une culture fourragère améliorée, une stabulation adaptée et l'utilisation de la traite mécanique. La productivité sera renforcée par l'insémination artificielle avec de la semence Montbéliarde. Les génisses conservées permettront de renouveler le troupeau avec des vaches à haut potentiel laitier, assurant ainsi une amélioration durable de la rentabilité de la ferme.

III. VOLET EMPLOI

Modèle 3 : Élevage chèvre laitière

La chèvre Murciano-Granadina est une race caprine originaire d'Espagne, particulièrement appréciée pour sa productivité laitière élevée et sa capacité d'adaptation aux climats chauds et secs. Sa période de lactation dure environ 210 jours, avec une production annuelle moyenne de 500 litres de lait. Ce lait se distingue par sa richesse en matières grasses (5,6 %) et protéines (3,6 %), ce qui en fait une matière première idéale pour la fabrication de fromages de haute qualité.

L'intégration des fermes d'élevage de chèvres laitières dans le projet peut constituer un modèle exemplaire pour la création d'emplois et l'augmentation de la production laitière à l'échelle régionale et nationale.





C. Projet dans le secteur des Mines, Industrie et Energie

Dans le cadre de sa stratégie visant à développer des opportunités d'emploi dans des secteurs à fort potentiel de croissance, le département a engagé des discussions avec les ministères des Mines, de l'Industrie et de l'Énergie. L'objectif est de mettre en place des projets pilotes ciblés, visant à créer des emplois durables et décents pour les jeunes Mauritaniens. Ces initiatives visent à répondre aux besoins croissants de la population en matière d'insertion professionnelle, tout en soutenant les secteurs clés de l'économie nationale. En facilitant l'accès à des emplois de qualité, ces projets auront un impact direct sur la réduction du chômage et la promotion du développement économique et social à long terme.

III. VOLET EMPLOI

2. Financement de l'auto-emploi dans des chaines de valeurs étudiées et intégrées

Le département s'efforce d'optimiser le financement de l'auto-emploi en ciblant des chaînes de valeur spécifiques, telles que les transports urbains et le secteur de la viande rouge. L'objectif est de promouvoir l'intégration et la durabilité de ces secteurs stratégiques, en favorisant une approche cohérente qui profite à l'ensemble des acteurs de la chaîne.

En offrant un soutien financier adapté, accompagné d'un accompagnement technique et stratégique, le département vise à renforcer les capacités des entrepreneurs locaux, tout en assurant la pérennité des projets. Cette approche permettra de créer des écosystèmes économiques dynamiques, où chaque maillon de la chaîne — du fournisseur de services au consommateur final — bénéficie de retombées économiques directes.

Les investissements dans ces secteurs clés contribueront non seulement à l'autonomisation des jeunes entrepreneurs, mais aussi à la création d'emplois durables, tout en stimulant la compétitivité et l'innovation dans des domaines à fort potentiel de croissance.

A. Projet pilote dans le secteur du transport urbain : programme Emploi-Mobilité Urbaine

Contexte

Dans le cadre du déploiement de l'approche innovante et ambitieuse pour redynamiser l'entrepreneuriat local, et conformément aux orientations de la Stratégie Nationale de l'Emploi (SNE), et via l'Agence TECHGHIL, le département compte lancer un programme pilote dans les Wilayas du Hodh Charghi, Hodh Gharbi et Assaba qui vise à fournir des tricycles à destination des jeunes dans le but de créer de l'emploi, de résoudre les problèmes de transport dans les zones concernées et de stimuler l'économie locale.

Objectifs du projet

L'objectif principal du Programme Emploi-Mobilité Urbaine est d'offrir des opportunités d'emploi aux jeunes dans leurs lieux d'habitation tout en offrant aux habitants de la ville un service de transport urbain décent.

III. VOLET EMPLOI

Ce programme vise à :

- Créer des opportunités d'emploi durable pour jeunes ;
- Améliorer le transport urbain dans les villes en particulier dans les zones où les transports en commun sont limités ;
- Réduire la congestion routière en proposant des alternatives de transport plus légères et flexibles ;
- Renforcer la formalisation du secteur.

Zone cible

Cette phase pilote vise à financer des tricycles à des individus jeunes dans le but de créer de l'emploi :

- 30 Tricycles à Néma ;
- 30 Tricycles à Aioun ;
- 40 Tricycles à Kiffa.

Public cible

Tout jeune mauritanienne résidant dans la zone d'intervention du pilote, âgé de 20 à 35 ans ayant un diplôme ou certificat de BEPC, CC, CAP, BT, Niveau BAC, BAC ou attestation de formation en Compétences Fondamentales d'Employabilité du PEJ. Il est à noter, qu'une formation en Compétences Fondamentales d'Employabilité ou la participation au service civique seront valorisées dans le formulaire en ligne.

B. Projet dans le secteur de la viande rouge

Contexte

Le programme pilote de promotion de l'entreprenariat dans la chaine de valeur de la viande rouge (boucheries et transport de viande rouge) vise à soutenir la création et le développement de boucheries pour les jeunes demandeurs d'emploi, en leur fournissant des ressources financières et techniques pour lancer leur propre activité dans la chaine de valeurs viande rouge. Ce soutien devrait non seulement aider à créer des emplois directs dans le secteur de la boucherie, mais aussi favoriser le développement économique et renforcer les compétences des jeunes dans un secteur clé de l'alimentation monopolisé par des étrangers.

III. VOLET EMPLOI

Objectifs du projet

Cette phase pilote vise à créer :
- 20 Boucheries à Nouakchott ;
- 10 Tricycles isotherme pour le transport de la viande rouge.

Les principaux enjeux

- **L'insertion professionnelle des jeunes** : aider les jeunes à intégrer le marché du travail en leur permettant de devenir indépendants économiquement à travers des entreprises pérennes.
- **Le renforcement des compétences :** accompagner les jeunes dans l'acquisition de compétences pratiques et techniques en boucherie et en gestion d'entreprise.
- **La création d'emplois :** lancer un projet entrepreneurial qui, à terme, générera des emplois directs et indirects.
- **Le développement de l'économie locale :** Encourager la consommation locale et renforcer les circuits courts dans la distribution de produits alimentaires.

3. Financement de la création des micro et petites entreprises et développement d'opportunités pour des segments

Des programmes spécifiques seront également déployés pour favoriser l'inclusion des jeunes dans le processus d'auto-emploi. Ces initiatives auront pour objectif de fournir aux jeunes des formations ciblées, des stages pratiques et des opportunités concrètes d'entrepreneuriat. Elles permettront ainsi aux jeunes de développer des compétences techniques et entrepreneuriales essentielles, tout en les accompagnant dans leur parcours d'intégration professionnelle.

Ces programmes offriront un cadre propice à l'émergence d'entrepreneurs jeunes et dynamiques, capables de créer de nouvelles entreprises et, par conséquent, de générer des emplois durables. En outre, l'accompagnement personnalisé permettra aux jeunes de se lancer dans des projets innovants, en toute confiance et

III. VOLET EMPLOI

avec les ressources nécessaires pour réussir.

Ainsi, ces actions visent non seulement à renforcer l'employabilité des jeunes, mais aussi à stimuler leur esprit d'entrepreneuriat et à les encourager à participer activement à la création d'opportunités d'emplois dans les secteurs clés de l'économie.

A. Lancement de la phase pilote du volet « accompagnement et inclusion » du PADEM

Le Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique, a lancé, à travers l'Agence TECHGHIL, la phase pilote du volet accompagnement et inclusion du « Projet d'appui à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes en Mauritanie » dénommé PADEM, financé par l'Agence Française de Développement (AFD).

Cette phase pilote du projet, a pour objectif de contribuer à la création et au développement de 400 entreprises de femmes et de jeunes dans les wilayas du Gorgol et du Guidimagha ainsi que la commune de Dar Naim dans la région de Nouakchott Nord.

Les 400 projets d'entreprise pourront bénéficier :
- D'un accompagnement personnalisé pré et post-financement ;
- D'un financement d'un montant qui varie entre 10.000 et 500.000 MRU;
- Des facilités pour la formalisation d'entreprise ;
- Des mises en relation avec des partenariats et d'autres acteurs de l'écosystème entrepreneurial.

B. Appui à la micro et petite entreprise

L'entrepreneuriat est donc une des solutions retenues pour lutter contre le chômage des jeunes et contribuer au développement économique durable du pays, à la diversification des activités et à la réduction des inégalités entre territoires et de genre. Pour atteindre

III. VOLET EMPLOI

cet objectif, l'appui à la construction d'un écosystème national, pérenne et favorable à la création d'activités et ancré dans les territoires, est nécessaire.

Dans le cadre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée 2016-2030 (SCAPP) la Mauritanie a validé sa Stratégie Nationale de l'Emploi (2018-2030), dont l'objectif général d'assurer aux jeunes la possibilité d'exercer une activité économique générant un revenu décent. Elle doit notamment permettre d'accompagner le développement des territoires par des programmes actifs d'emploi. Le gouvernement a mis en place en octobre 2020 le Programme Prioritaire Elargi du Président de la République (PROPEP) qui a fixé les actions prioritaires du gouvernement jusqu'à la fin du fin du quinquennat en Juin 2024.

La Stratégie Nationale de Promotion de la Micro et de la Petite Entreprise pour la période 2015-2019 rappelait la nécessité de mettre en place un dispositif spécifique d'encadrement technique pour permettre aux MPE d'accéder à différentes catégories de ressources et de services techniques et prévoyait des opérations d'appui direct et d'accompagnement des bénéficiaires.

« Mon Projet, Mon Avenir »

« Mon Projet, Mon Avenir » s'adresse à un segment de l'entrepreneuriat qui souffre d'une insuffisance d'appuis financiers et non financiers pour l'émergence et l'accompagnement de MPE créatrices d'emplois décents. Les besoins de financement de cette catégorie d'entreprises ne sont couverts ni par la micro-finance qui vise principalement les AGR, ni par le système bancaire traditionnel, faute de garanties physiques.

Le programme « Mon Projet, Mon Avenir » vise à simplifier l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises (PME) en réduisant les barrières administratives et en proposant des conditions adaptées aux besoins des entrepreneurs. L'objectif principal est de stimuler la croissance des PME, qui jouent un rôle crucial dans la création d'emplois locaux et le dynamisme

III. VOLET EMPLOI

économique.

Le programme propose des procédures de demande de financement simplifiée pour rendre le processus plus accessible aux entrepreneurs et des conditions de financement adaptées. Le programme prévoit également un accompagnement en amont qui s'articule autour de formations sur des thématiques essentielles telles que la rédaction de business plans, la gestion financière et la stratégie d'entreprise.





Guichet entrepreunariat

L'Agence TECHGHIL a récemment mis en place un guichet entrepreneurial, qui jouera un rôle clé dans le soutien à l'entrepreneuriat. Ce guichet aura pour mission de faciliter le parcours des entrepreneurs en offrant un éventail de services adaptés et ciblés. Parmi ses principales fonctions, on retrouve l'accueil et l'orientation des porteurs de projets, la fourniture d'informations détaillées sur les opportunités d'entrepreneuriat, ainsi que l'accompagnement personnalisé tout au long du processus de création d'entreprise.
Le guichet se consacrera également à l'organisation de formations spécialisées pour renforcer les compétences entrepreneuriales des jeunes, tout en simplifiant les formalités administratives nécessaires à la création et à la gestion d'une entreprise. En outre, il facilitera l'accès au financement en guidant les entrepreneurs vers les différentes sources de financement disponibles et en les aidant à monter des dossiers solides pour maximiser leurs chances de succès.

III. VOLET EMPLOI

Ainsi, ce guichet se positionne comme un véritable point d'appui pour les entrepreneurs, contribuant activement à l'émergence de nouvelles entreprises et à la promotion de l'entrepreneuriat comme moteur de développement économique et d'inclusion sociale.

Les missions du Guichet Entreprenariat

Accueil et Information :
o Accueil des Entrepreneurs : Le Guichet Entreprenariat doit être facilement accessible et offrir un accueil chaleureux à les tous les entrepreneurs ;
o Information : Fournir des informations claires sur les démarches administratives, les opportunités de financement, et les programmes de soutien disponibles.

Accompagnement :
o Conseil : Offrir des sessions de conseils individuel ou collectifs pour aider les entrepreneurs à structurer leurs projets ;
o Mentorat : Mettre en place des programmes de mentorat avec des entrepreneurs expérimentés.

Formation et Développement :
o Ateliers et Séminaires : Organiser des formations sur des sujets clés comme la gestion d'entreprise, le marketing, et la comptabilité ;
o Ressources en Ligne : Fournir des ressources éducatives en ligne, telles que des guides, des vidéos, et des webinaires.

Facilitation des Formalités Administratives :
o Le Guichet Entreprenariat : Oriente vers les démarches administratives pour simplifier le processus de création et de gestion d'entreprise ;
o Assistance : Aider les entrepreneurs à remplir les formulaires et à soumettre les documents nécessaires.

III. VOLET EMPLOI

Accès au Financement :
o Information sur les Financements : Informer sur les différentes options de financement disponibles, y compris les subventions, les prêts, et les investisseurs.
o Aide à la Préparation de Dossiers : Aider les entrepreneurs à préparer des dossiers de demande de financement solides.

Suivi et Évaluation :
o Suivi des Projets : Mettre en place un système de suivi pour évaluer l'avancement des projets et offrir un soutien continu ;
o Évaluation : Évaluer régulièrement les services du Guichet Entreprenariat pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins des entrepreneurs et apporter des améliorations si nécessaire.

Promotion de l'Entrepreneuriat :
o Événements : Organiser des événements pour promouvoir l'entrepreneuriat, tels que la journée Nationale de l'entrepreneuriat, des foires, des concours de start-up, et des conférences.
o Réseautage : Faciliter les opportunités de réseautage entre entrepreneurs, investisseurs, et autres acteurs de l'écosystème entrepreneurial.

Vers un « Mauritania Small Business Act »

Le département étudie les possibilités de mise en place d'une nouvelle approche pour l'appui des petites et moyennes entreprises basée sur la création d'un mécanisme favorisant l'accès des PMEs aux marchés domestiques et étrangers et garantir un niveau d'accès minimum aux marchés publics. Cet accès pourra s'opérer soit directement avec l'acheteur public soit indirectement à travers des garanties de sous-traitance par les grandes entreprises contractantes. Cet appui aura pour objectif de renouer le lien de confiance entre les jeunes entrepreneurs et les dispositifs publics d'une part et de répondre au besoin d'appui au développement nécessaire à la croissance et la création de valeur ajoutée mais aussi à la création d'emploi.

III. VOLET EMPLOI

C. Projet d'employabilité des jeunes sans formation ni emploi (15-24 ans) : formations et subventions

Bien que la pauvreté demeure un défi national majeur, les niveaux de vulnérabilité varient considérablement selon la segmentation des groupes de jeunes. Les analyses menées dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Nationale de la Jeunesse 2024-2030 ont mis en évidence une vulnérabilité particulièrement marquée parmi certains sous-groupes, notamment les jeunes sans formation ni emploi (NEET), les jeunes filles, ainsi que les jeunes vivant en milieu rural. Ces groupes représentent les plus grandes priorités en matière de politiques publiques, compte tenu de leur manque d'opportunités et de perspectives d'avenir.

Dans cette optique, la Stratégie Nationale de la Jeunesse met l'accent sur la priorisation des jeunes vulnérables, conformément au principe de « ne laisser personne à la marge » et à une approche axée sur les droits. Cela implique des actions ciblées pour garantir à ces jeunes un accès à des opportunités d'emploi et d'autonomisation, tout en respectant leurs droits fondamentaux à une vie digne et épanouie.

Dans ce cadre, des projets d'employabilité financés par des partenaires internationaux tels que la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement ont été déployés. Ces projets proposent des formations en compétences fondamentales d'employabilité, qui visent à doter les jeunes de savoir-faire essentiels pour leur épanouissement personnel et leur employabilité. Les bénéficiaires de ces programmes, après avoir suivi ces formations, peuvent choisir deux parcours :

- **Un parcours de formation professionnelle**, leur permettant d'acquérir une qualification dans un domaine spécifique.
- **Un parcours entrepreneurial**, qui inclut des formations en gestion et en entrepreneuriat, visant à accompagner les jeunes dans le processus de création et de gestion d'entreprises.

III. VOLET EMPLOI

À l'issue de ces formations, les jeunes peuvent bénéficier d'une subvention qui les aide à passer de l'idéation à la concrétisation de leurs projets. Cette aide financière permet de soutenir la mise en œuvre de leurs idées, contribuant ainsi à la création d'emplois et au développement économique local.





Etat d'avancement des PEJ

Activités prévus et objectifs chiffrés	Responsabilités	Avancement - Résultats obtenus
Formation qualifiante sur les Compétences Fondamentales de l'Employabilité au profit de 3000 Jeunes dont 70% de femmes	PEJ_BM/ Techghil	3122 bénéficiaire dont 571 sont en cours de formation
Formation technique et professionnelle au profit de 1532 Jeunes	PEJ_BM/ Techghil	1193 dont 954 en cours de formation Une note de cadrage de la collaboration avec l'INAP/FTP en attente
Formation en entrepreneuriat au profit de 1200 promoteurs dont 60% de femmes	PEJ_BM/ Techghil	2876 dont 1676 en cours de formation
Evaluation des microprojets au bénéfice de 3000 bénéficiaires formés	PEJ_BM/ Techghil	Le processus d'évaluation du reste des microprojets à Nouakchott (1000) a commencé le 30/09/2024
Subvention de 2382 microprojets	PEJ_BM/ Techghil	1169 projets subventionnés au 24/09/2024 et 804 projets sont en cours
Renforcement des capacités des 6 ONGs dans la formation et le coaching des bénéficiaires du projet	PEJ_BM	
Formation qualifiante sur les Compétences Fondamentales de l'Employabilité au profit de 1600 Jeunes. Cette formation sera suivie d'une formation FTP de type CC (Qualifications et Certifications) dans des métiers identifiés selon les opportunités d'emploi disponible	PEJ_BAD/ Techghil	1600 jeunes formation en CFE 1ère vague 891 jeunes formés achevée le 28 octobre 2ème vague formation lancée le 29. 10 , 996 jeunes en cours de formation

III. VOLET EMPLOI

D. Projet d'insertion des sortants des Mahadras dans le marché de l'emploi : une offre de services sur mesure pour les diplômés des écoles coraniques

Les diplômés des écoles coraniques (mahadra) constituent un groupe significatif de jeunes mauritaniens, particulièrement remarquables pour leurs connaissances approfondies, notamment dans les sciences islamiques et la langue arabe. Ils possèdent des compétences méthodologiques qui, en théorie, devraient leur permettre une intégration aisée dans le monde du travail. Cependant, malgré leurs qualifications académiques et leur savoir-faire, ces jeunes rencontrent souvent des difficultés à accéder au marché du travail, en raison de l'évolution des exigences professionnelles et de la forte concurrence dans des secteurs de plus en plus spécialisés. Cette situation souligne la nécessité d'une intervention ciblée pour améliorer leur employabilité et faciliter leur insertion professionnelle, tant au niveau local qu'international.

Conformément à la vision de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, qui accorde une attention particulière à ce segment de la jeunesse dans son programme électoral "Mon Ambition pour la Patrie", le département souhaite élaborer une offre de services spécifique et adaptée à cette catégorie de jeunes. L'objectif est de les accompagner efficacement dans leur transition vers le marché du travail et de leur permettre de saisir les opportunités professionnelles qui s'offrent à eux, tant dans leurs domaines traditionnels que dans d'autres secteurs porteurs.

Le profil spécifique de cette population, souvent en dehors des catégories traditionnelles gérées par l'agence TECHGHIL (demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle ou sans qualifications), nécessite la conception d'une offre de services complète et différenciée. Ainsi, l'agence TECHGHIL travaille actuellement sur la mise en place d'une stratégie d'accompagnement dédiée, visant à :

III. VOLET EMPLOI

L'accueil et l'enregistrement des diplômés des écoles coraniques dans la base de données de l'agence, permettant ainsi de suivre leur parcours et de mieux comprendre leurs besoins spécifiques.
L'orientation professionnelle : une fois enregistrés, ces jeunes bénéficieront de conseils personnalisés pour les aider à identifier les parcours professionnels les plus adaptés à leurs compétences et aspirations, tant dans le cadre de leurs spécialisations en sciences islamiques que dans d'autres domaines émergents.

Des programmes de formation spécialisés : l'agence TECHGHIL proposera des formations renforçant les compétences des diplômés des écoles coraniques dans des domaines clés tels que les compétences numériques, la gestion, la communication ou encore l'entrepreneuriat. Ces formations auront pour objectif d'élargir leurs horizons professionnels et de les préparer à des secteurs en forte demande, tout en préservant leurs spécificités culturelles et académiques.

L'amélioration de l'employabilité : par le biais de ces formations et d'un accompagnement pratique, le projet visera à renforcer l'employabilité des diplômés des écoles coraniques, afin qu'ils soient mieux armés pour s'adapter aux exigences du marché de l'emploi actuel, que ce soit dans des institutions locales ou sur des marchés internationaux.

Facilitation de l'accès au marché du travail : une fois les formations dispensées et les compétences renforcées, l'agence travaillera à faciliter l'accès des diplômés à des opportunités de travail, que ce soit dans leurs domaines de spécialisation ou dans d'autres secteurs en forte demande, comme les métiers liés aux technologies, aux services ou à l'agriculture.

Ainsi, cette offre de services vise à accompagner efficacement les diplômés des écoles coraniques dans leur insertion professionnelle, en leur offrant des formations adaptées, un suivi personnalisé, et des opportunités d'emploi concrètes. Elle reflète l'engagement du

du département à répondre aux besoins spécifiques de cette population et à contribuer au développement de leur potentiel dans un cadre de respect des valeurs culturelles et religieuses.

E. Projet d'insertion des personnes en situation de handicap dans le marché de l'emploi

L'insertion des personnes en situation de handicap (PESH) dans le marché de l'emploi constitue un défi majeur, mais également une opportunité significative pour promouvoir l'inclusion sociale et économique dans notre société. En Mauritanie, comme dans de nombreux autres pays, les personnes en situation de handicap rencontrent souvent des obstacles considérables pour accéder à un emploi, malgré leurs compétences et qualifications. Cela nécessite une réponse collective et structurée, en vue de faciliter leur intégration professionnelle en répondant aux défis spécifiques auxquels elles sont confrontées. L'objectif est de leur offrir les ressources nécessaires pour réussir dans un environnement de travail inclusif et adapté à leurs besoins.

Conformément à la vision du gouvernement et au rôle de l'agence TECHGHIL dans la promotion de l'inclusion, le département met en œuvre une stratégie inclusive visant à renforcer l'accès des personnes en situation de handicap au marché du travail. Cette stratégie comprend plusieurs actions destinées à renforcer l'employabilité, encourager l'auto-emploi et faciliter l'accès à des financements adaptés pour leurs projets.

Dans ce cadre, TECHGHIL organise une journée de concertation autour du thème :« L'insertion professionnelle des personnes en situation de Handicap : emploi et auto-emploi ». Cette journée sera l'occasion de présenter l'ensemble du dispositif mis en place pour favoriser l'intégration des personnes handicapées dans le marché du travail, de partager les objectifs du programme, et de réunir les parties prenantes pour une discussion productive sur les voies de l'inclusion professionnelle. Les objectifs de la journée de concertation sont :

III. VOLET EMPLOI

- Présentation du programme et de l'offre de services de TECHGHIL destiné aux PESH ;
- Partage des objectifs spécifiques du programme ;
- Présentation du programme de financement de 100 projets pour les PESH ;
- Sensibilisation des parties prenantes du marché de l'emploi et de l'écosystème entrepreneurial ;

  Signature de conventions cadres avec les parties prenantes.

Cette journée de concertation constitue une étape clé dans la mise en œuvre de la stratégie d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Elle vise à mobiliser toutes les parties prenantes autour de la question de l'inclusion, à offrir des solutions concrètes pour améliorer l'accès à l'emploi des PESH, et à favoriser une collaboration entre le secteur public, le secteur privé et les acteurs de la société civile pour un changement durable.

4. Mauritanisation des emplois et permis de travail

La promotion de la main-d'œuvre nationale et la mauritanisation des postes sont des priorités stratégiques du département de l'emploi, visant à renforcer les compétences locales et à favoriser l'accès des Mauritaniens aux postes clés dans les secteurs stratégiques de l'économie nationale. Cette initiative est essentielle pour réduire la dépendance à la main-d'œuvre étrangère et assurer une transformation durable de l'emploi en Mauritanie, en permettant aux citoyens de participer activement au développement de leur pays. Dans ce cadre, le département travaille sur un plan de mauritanisation de 200 emplois à travers notamment 'identification des postes vacants et leur diffusion large afin de favoriser l'accès des Mauritaniens à ces opportunités d'emploi.

En application des dispositions du décret 2022-022, qui régit l'emploi de la main-d'œuvre étrangère et institue le permis de travail pour les

III. VOLET EMPLOI

travailleurs étrangers, les entreprises qui sollicitent des permis de travail pour des expatriés via la plateforme ROKHSA sont désormais tenues de faire parvenir à la Direction générale de l'Emploi des avis de recrutement pour ces mêmes postes. Ces avis sont ensuite envoyés à TECHGHIL pour publication sur son site ainsi que sur les sites partenaires, garantissant ainsi une large diffusion des offres d'emploi disponibles.



Cette initiative permet en autres de centraliser les offres d'emploi et d'encourager les candidatures nationales, renforçant ainsi l'emploi au profit des Mauritaniens et réduisant la dépendance à l'égard des expatriés. La mise en œuvre de ce plan de mauritanisation contribue à la création d'emplois durables et de qualité, en offrant aux Mauritaniens des postes de responsabilité dans les entreprises locales et internationales opérant en Mauritanie.

Nombre de postes demandes					
Poste recrutés	Homologues	Stagiaires	Engagements prévus et non honorés	Nbre d'avis publiés sans suite (rétraction de l'entreprise)	Avis en cours de Publication
53	**58**	5	49	41	11
Emplois créés : 115			Potentiel d'emplois non exploités 90		

III. VOLET EMPLOI

Les chiffres relatifs au recrutement et à la mauritanisation des postes montrent une dynamique positive, mais également mettent en évidence des défis importants auxquels le département de l'Emploi est confronté. Ces défis, bien que variés, nécessitent des ajustements pour assurer le succès et l'efficacité des plans de mauritanisation, qui visent à augmenter la participation des Mauritaniens dans les secteurs stratégiques de l'économie nationale. Il s'agit à titre indicatif de la rétraction de certaines entreprises après publication des offres, la rédaction des avis de recrutement selon un profil prédéfini ce qui peut limiter la possibilité d'adapter les offres aux réalités du marché du travail national, la non-disponibilité de certains profils particulièrement pour des spécialités non couvertes par notre dispositif de formation professionnelle, etc.

Pour le suivi des plans de mauritanisation des entreprises ayant plus de 8 expatriés, le département a mis en place un système de vérification rigoureux. À chaque demande de permis de travail pour un expatrié, les informations fournies par l'entreprise sont croisées avec les données transmises par la Direction générale des Impôts. Ce processus de validation permet de vérifier les engagements des entreprises en matière d'emploi national, notamment en ce qui concerne le respect des quotas de mauritanisation convenus dans les plans de mauritanisation. Le tableau ci-dessous résume la situation des Plans de Mauritanisation (PM) :

Nombre de plan de mauritanisation		
PM en cours de validité d'exécution	PM annulé	PM en cours de renouvellement
13	1	1

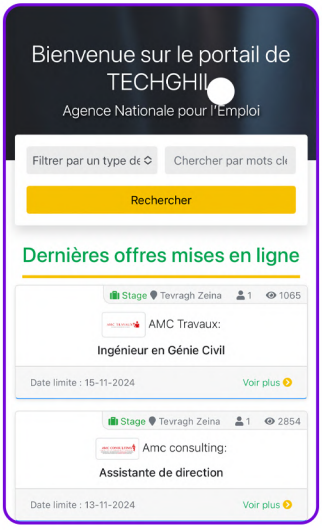
Situation générale des permis :

Situation des Permis	Permis renouvelés	**270**
	Nouveau permis	**18**
	Permis potentiellement renouvelable avant le 31/12/2024	**225**
Etat général	**Total permis actifs**	**513**
	Nbre d'entreprises bénéficiaires	**83**

III. VOLET EMPLOI

5. Agence TECHGHIL : les stratégies d'insertion dans le marché de l'emploi

L'Agence TECHGHIL, à travers des initiatives, s'engage activement à répondre aux défis de l'emploi en Mauritanie. En mettant en place des solutions numériques innovantes, en centralisant les offres d'emploi et en valorisant les talents à l'échelle nationale et internationale, l'agence entend renforcer la compétitivité de la main-d'œuvre nationale et faciliter l'accès à des emplois durables et de qualité pour les Mauritaniens. Grâce à ces efforts combinés, la Mauritanie pourra répondre efficacement aux besoins du marché du travail tout en offrant à ses citoyens les outils nécessaires pour réussir professionnellement.



A. Prospection et insertion dans le marché du travail

L'agence TECHGHIL poursuit des démarches proactives visant à prospecter le marché du travail et à insérer efficacement les candidats en phase avec les exigences du marché. Dans cette optique, la mission de l'agence s'articule autour de deux axes majeurs : identifier les opportunités d'emploi et de stages, et préparer les

III. VOLET EMPLOI

candidats à répondre aux besoins spécifiques des employeurs.
La prospection du marché du travail est une priorité pour TECHGHIL. L'agence a ainsi engagé un travail de recensement des entreprises, touchant un total de 2508 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire national. Ces entreprises ont proposé un ensemble d'opportunités, à savoir :

- 437 emplois directs pour des profils variés.
- 2388 opportunités de stages, visant à offrir aux jeunes une expérience précieuse sur le marché du travail.

Cette prospection s'inscrit dans une logique de mise en relation efficace entre les demandeurs d'emploi et les entreprises, en assurant une réponse adéquate aux besoins du marché.

B. Forum de rencontres entre employeurs et demandeurs d'Emploi



Dans un souci de renforcer la transparence et l'intermédiation entre les employeurs et les demandeurs d'emploi, TECHGHIL a organisé un forum avec des employeurs et des responsables des ressources humaines. Cet événement a permis de :

- Présenter les nouveaux services de l'agence, notamment la plateforme d'intermédiation renforcée et le soutien à l'insertion des jeunes dans le marché du travail.

- Mettre à disposition 1 000 opportunités de stage et 400 opportunités de formations qualifiantes, dans des secteurs

particulièrement demandés par le marché.

- Encourager les entreprises à recruter et à créer de nouveaux emplois pour soutenir l'insertion professionnelle des jeunes.

C. Mise en place de solutions numériques avancées

Le département met en œuvre des solutions numériques de pointe, notamment à travers l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA), afin de renforcer l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi à l'échelle nationale. Trois grands axes ont été définis pour atteindre cet objectif :

- Le premier axe : le diagnostic des compétences

L'agence a initié le référentiel national des compétences, qui vise à organiser et structurer les spécialités et talents mauritaniens. Ce référentiel servira de socle commun, permettant de créer un langage partagé entre les acteurs du marché de l'emploi : formateurs, employeurs et travailleurs. L'objectif est d'assurer une meilleure adaptation de l'offre de formation aux besoins réels du marché et de renforcer l'insertion des jeunes diplômés.

- Le deuxième axe : le recensement des talents

Un des enjeux majeurs est le recensement des talents mauritaniens, tant au niveau national qu'international. Ce chantier vise à créer une base de données structurée des compétences disponibles, qu'il s'agisse de "cols blancs" (travailleurs qualifiés ou diplômés) ou de "cols bleus" (travailleurs manuels ou techniques). Un accès facilitant la valorisation de leurs compétences sera mis en place, notamment pour les chercheurs d'emploi éloignés des technologies et des centres urbains. Pour cela, des solutions innovantes comme des appels vocaux ou des messages via WhatsApp seront utilisés pour faciliter leur déclaration et leur mise en réseau.

III. VOLET EMPLOI

Le Troisième axe : la transparence du marché de l'Emploi

Un autre volet fondamental de la stratégie est la transparence dans la diffusion des offres d'emploi et des opportunités. Le département met en place un système centralisé de publication des offres d'emploi, tant du secteur public que privé, avec une attention particulière à l'intégration des opportunités du marché informel, qui représente plus de 70 % de l'activité économique en Mauritanie. L'intelligence artificielle sera utilisée pour faciliter la déclaration des besoins par les employeurs et améliorer la visibilité des offres d'emploi.





PLATEFORME ONE-STOP

Une plateforme one-stop pour l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emplois est un espace numérique qui centralise les services liés à la recherche d'emploi et à l'offre de travail. Elle vise à simplifier les processus de recrutement et de recherche de candidats en réunissant toutes les étapes nécessaires dans une seule interface.

- **1. Mise en relation directe** : permet aux recruteurs et aux chercheurs d'emploi de se rencontrer directement sur la plateforme grâce à un système de filtrage par compétences, expérience, localisation, etc.

- **2.Création et gestion de profils** : les candidats peuvent créer un profil détaillé avec leur CV, leurs compétences et leurs expériences, tandis que les recruteurs peuvent publier des offres d'emploi et rechercher des candidats correspondant à leurs besoins.

- **3.Outils de matching avancé** : utilisation d'algorithmes de correspondance pour faire correspondre automatiquement les offres d'emploi avec les profils des candidats en fonction de divers critères (compétences, expériences, etc.).

- **4. Formation et conseils** : offrir des ressources comme des modules de formation, des conseils de rédaction de CV et des astuces pour réussir les entretiens.

- **5.Suivi de candidatures et notifications** : permettre aux candidats de suivre l'évolution de leurs candidatures, recevoir des alertes sur de nouvelles offres d'emploi et être informés de l'évolution du processus de recrutement.

- **6.Intégration avec des services externes** : proposer des services complémentaires comme des tests de compétences, des certifications ou encore un accès à des entreprises partenaires pour faciliter l'embauche.

- **7.Accessibilité et inclusivité** : adapter la plateforme aux différents profils de chercheurs d'emploi, y compris les personnes en situation de handicap, les jeunes diplômés, les travailleurs expérimentés, etc.

L'objectif principal d'une telle plateforme est de rendre le marché de l'emploi plus transparent, fluide et efficace en facilitant la recherche d'emploi pour les candidats et la recherche de talents pour les recruteurs.

IV. VOLET JEUNSESSE ET SPORT

Dès sa prise de fonction, le Ministre de l'Autonomisation des jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service civique, M. Mohamed Abdellahi Louly a tenu à organiser une série de rencontres d'écoute des jeunes dans le but de mieux comprendre leurs aspirations et d'identifier les défis majeurs auxquels ils font face. Ces rencontres ont permis d'écouter 760 jeunes répartis sur tout le territoire national, ainsi que de rencontrer 60 associations et organisations de jeunesse. Cette démarche témoigne de la volonté d'intégrer les jeunes dans la conception et la mise en œuvre des politiques qui les concernent. Le développement harmonieux de la jeunesse et la promotion du sport sont des priorités stratégiques pour le bien-être global de la société.









L'accompagnement des jeunes repose sur leur accès à des infrastructures collectives de qualité, capables de répondre aux besoins diversifiés des jeunes. Il est essentiel que ces infrastructures soient dotées de ressources humaines qualifiées, notamment dans

IV. VOLET JEUNSESSE ET SPORT

les domaines de l'encadrement organisationnel, de l'animation socio-culturelle, éducative et sportive. La diversité et la qualité des services offerts dépendent directement des compétences des animateurs et des gestionnaires qui encadrent ces espaces.
Le volet jeunesse et sport de la stratégie du département repose sur trois piliers fondamentaux qui interagissent de manière synergique pour créer un écosystème durable et fonctionnel. Ces trois piliers sont les suivants :

- **Réhabilitation et construction des espaces de jeunesse et de sport :** ce premier pilier vise à améliorer la fonctionnalité des infrastructures dédiées à la jeunesse et au sport. La réhabilitation des structures existantes, la modernisation des équipements et la construction de nouveaux espaces sont essentielles pour répondre à la demande croissante d'activités sociales, culturelles et sportives. Ces espaces doivent être à la fois accessibles et adaptés aux besoins des jeunes de toutes catégories sociales.

- **Incitation à la performance des acteurs et prestataires dans le domaine de la jeunesse et des sports :** ce pilier se concentre sur l'amélioration continue des performances des acteurs clés dans le secteur de la jeunesse et du sport. Cela implique de motiver et d'encourager les prestataires à offrir des services de qualité, à innover dans leurs approches pédagogiques et sportives, et à intégrer des mécanismes d'évaluation continue afin d'assurer l'impact positif de leurs actions sur les jeunes. Cela pourrait inclure la mise en place de systèmes de certification pour les encadrants et les prestataires afin d'assurer une qualité optimale.

- **Renforcement des capacités et de l'encadrement des acteurs et prestataires :** cadre réglementaire, certification et qualification : le renforcement des capacités des acteurs et prestataires intervenant dans le domaine de la jeunesse et du sport est une priorité stratégique pour le département. Cela nécessite la mise en place d'un cadre réglementaire clair, la certification des compétences et la qualification des professionnels, afin d'assurer la qualité et la pérennité des services proposés aux jeunes..

LES TROIS PILIERS DE LA COMPOSANTE JEUNESSE ET SPORT

RÉHABILITATION, CONSTRUCTION ET MISE EN SERVICE DES INFRASTRUCTURES DE JEUNESSE ET SPORTIVES

- **Réhabilitation et construction des espaces de jeunesse et de sport** : pour améliorer la fonctionnalité des infrastructures et accroître les opportunités de pratique d'activités physiques et récréatives à travers le pays
- **Mise en service effective**: approche systématique et proactive pour assurer la mise en service des infrastructures de jeunesse et de sport existantes et met en place un suivi rigoureux et continu pour mesurer l'impact réel de cette mise en service

MISE EN PLACE D'UN CADRE POUR INCITER À LA PERFORMANCE

- **Mécanismes d'appui** à travers un formulaire de demande en ligne au profit des associations et clubs de jeunesse et de sport afin de pouvoir bénéficier de subventions
- **Mobilisation active du mouvement associatif de jeunesse** : organisation d'activités cohérentes et complémentaires en tenant compte de leur nature, de leurs cibles et de leur répartition géographique

ENCADREMENT ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS ET PRESTATAIRES DE JEUNESSE ET SPORT

- **Certification et Qualification** : L'établissement de standards de qualité et de certification pour les structures de jeunesse et de sport garantira un haut niveau de service. Cela inclut la formation des animateurs et des éducateurs sportifs.
- **Cadre Réglementaire** : La création d'un cadre réglementaire clair et cohérent est indispensable pour encadrer les activités, protéger les jeunes, et garantir un environnement sûr.

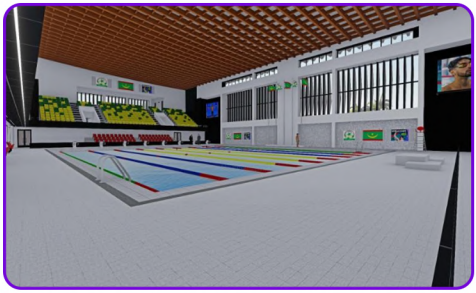
IV. VOLET JEUNSESSE ET SPORT

1. Réhabilitation et construction des Espaces des Jeunes et infrastructures sportives

Le premier pilier consiste en la réhabilitation et la construction d'espaces dédiés à la jeunesse et aux activités sportives. Ces infrastructures doivent non seulement être en service, accessibles mais aussi adaptées aux besoins variés des jeunes.

Réhabilitation des espaces existants : de nombreux équipements sportifs et centres de jeunesse souffrent d'un manque d'entretien et de modernisation. Une approche systématique de réhabilitation permettra d'offrir des environnements sûrs et stimulants.

Construction de nouvelles infrastructures : Dans le cadre de la modernisation des infrastructures sportives et de loisirs, le département prévoit d'investir dans des projets d'envergure qui répondent aux aspirations et aux besoins des jeunes d'aujourd'hui. Ces projets visent à moderniser l'offre d'infrastructures sportives et d'accroître les opportunités de pratique d'activités physiques et récréatives à travers le pays.





L'une des initiatives majeures est la construction de la piscine semi-olympique, un projet innovant qui marquera un tournant pour la pratique de la natation en Mauritanie. Cette piscine, qui sera la première du genre à être dotée d'une structure fermée, permettra d'accueillir des compétitions nationales et internationales tout en offrant aux jeunes une possibilité de s'initier à la natation ou de s'entraîner à un niveau plus avancé.

Le Stade Cheikh Boidiya, déjà un site emblématique de la capitale

IV. VOLET JEUNSESSE ET SPORT

Nouakchott, sera renforcé par la création de terrains annexes permettant de diversifier les activités sportives.

La création de terrains de sport multifonctionnels est une initiative visant à offrir des espaces polyvalents pour la pratique d'une large gamme de sports tels que le football, le basketball, le volleyball, le handball et le tennis.

Dans cette logique, le département a également oeuvré pour accélérer le démarrage du Projet « Jeunesse Culture Sport à Nouakchott et à Nouadhibou » financé par l'Agence Française de Développement. Ce projet vise à offrir des espaces modernes et accessibles pour la jeunesse, à encourager la pratique du sport, la culture, et à promouvoir l'inclusion sociale à travers des infrastructures adaptées aux besoins de tous.

Voici les principaux axes et réalisations prévues dans le cadre de ce projet stratégique :

- Dar Naim

Construction de 9 terrains de pétanque : Ces terrains offriront un espace dédié à la pratique de la pétanque, un sport populaire en Mauritanie, et permettront d'accueillir des compétitions locales.

Réhabilitation et modernisation du Stade de Dar Naim : Le stade sera rénové pour inclure :

- Un terrain de football de qualité.
- Deux terrains de basketball.
- Une salle polyvalente pour diverses activités sportives et culturelles.
- 11 terrains de pétanque, renforçant l'offre pour les amateurs de ce sport.

Réhabilitation du centre de karaté de Dar Naim : Ce centre sera modernisé pour répondre aux standards internationaux et permettre aux jeunes karatékas de s'entraîner dans de bonnes conditions.

IV. VOLET JEUNSESSE ET SPORT

Réhabilitation de la bibliothèque municipale : La bibliothèque sera remise en état et modernisée pour offrir un espace propice à la lecture, à la formation et à l'épanouissement intellectuel des jeunes.

- Arafat

Construction de 22 terrains de pétanque, dont 2 couverts avec gradins : Ces terrains seront une véritable vitrine pour la pratique de la pétanque à Arafat, une activité en plein essor.

Construction d'une salle couverte pour le sport féminin : Une infrastructure dédiée à la pratique des sports pour les femmes, permettant de répondre à la demande croissante pour les activités sportives féminines.

Construction de 2 terrains multisports : Ces terrains offriront un espace polyvalent permettant la pratique de différents sports collectifs et individuels.

Construction d'un centre sportif et culturel comprenant :
- Un terrain de football en salle.
- Trois terrains de pétanque.
- Un terrain de sport de combat, pour soutenir la pratique des sports de lutte et de combat.

Réhabilitation du Stade et de la Maison des Jeunes d'Arafat : Le stade et la maison des jeunes seront réhabilités pour en faire des centres dynamiques d'activités sportives et culturelles.

- Tarhill

Construction d'un terrain de futsal, de 2 terrains de basketball, et de 6 terrains de pétanque : Ces infrastructures seront dédiées aux jeunes de Tarhill pour pratiquer des sports populaires tels que le futsal et le basketball.

Réhabilitation de la Maison des Jeunes de Tarhill : La maison des

IV. VOLET JEUNSESSE ET SPORT

jeunes sera remise à neuf pour accueillir des activités culturelles, éducatives et sociales.

- Nouadhibou

Centre municipal de Nouadhibou
Terrain de basket-ball pour personnes en situation de handicap : Ce projet vise à favoriser l'inclusion des personnes handicapées en aménageant un terrain de basket-ball accessible et adapté à leurs besoins.

Maison du Savoir pour Tous de Nouadhibou
- Salle de spectacle : Un espace dédié à la culture et à l'art, permettant d'accueillir des événements artistiques et culturels.
- Bibliothèque : Un lieu de lecture et de recherche pour les jeunes et les adultes, avec une scène en plein air pour des événements culturels.
- Terrain de mini-foot, de pétanque et de basketball : Ces espaces permettront aux jeunes et aux habitants de pratiquer des sports en plein air.

Ancienne Maison des Jeunes de Nouadhibou
Ce projet vise à remettre en état cette maison pour en faire un centre de loisirs et de formations pour les jeunes, avec des activités sportives, culturelles et éducatives.

- Stade Pole Madrid

Ce projet comprendra la réhabilitation du Stade Pole Madrid, un équipement clé pour la ville, afin de renforcer l'infrastructure sportive de la capitale, et de faire de cet espace un centre de référence pour les compétitions locales, mais aussi pour les jeunes pratiquants des sports collectifs et individuels.

Le département a élaboré un projet du plan de Construction et de Modernisation des Infrastructures de Jeunesses et de Sports de la ville de Nouakchott 2024-2025.

IV. VOLET JEUNESSE ET SPORT

Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique
Infrastructures Sports et Jeunesse dans le cadre du programme Nouakchott Ville Moderne (2024/2025)



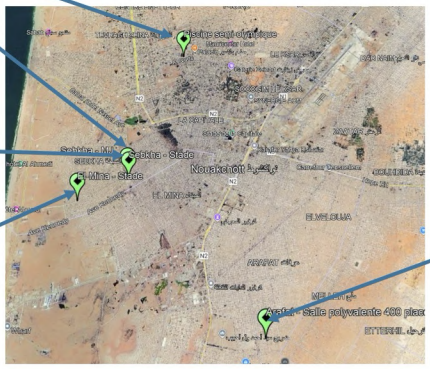


Piscine semi-olympique de 1000 places
109 961 043

Réhabilitation et équipement du Stade de Sebkha avec tribunes amovibles et extensibles
35 000 000

Réhabilitation de la maison de jeunes de Sebkha
5 000 000

Réhabilitation et équipement du Stade El-Mina avec tribunes amovibles et extensibles
40 000 000



Construction d'une salle polyvalente de 400 places
40 000 000

2.Mise en service effective des infrastructures de jeunesse et sport

Le département a adopté une approche systématique et proactive pour assurer la mise en service effective des infrastructures de jeunesse et de sport existantes, en garantissant leur ouverture au public. Dans ce cadre, il met un point d'honneur à proposer une offre diversifiée et attrayante d'activités sportives, culturelles et artistiques, spécifiquement adaptées aux besoins et attentes des jeunes. L'objectif est de créer des espaces dynamiques et inclusifs qui favorisent le développement personnel, la créativité et l'engagement des jeunes à travers des activités variées et accessibles.

Afin de mesurer l'impact réel de cette mise en service, le

IV. VOLET JEUNSESSE ET SPORT

département met en place un suivi rigoureux et continu. Cela inclut la collecte de données précises sur le nombre de jeunes touchés, la nature des activités organisées, ainsi que l'identification des populations couvertes, tant au niveau des associations que des jeunes eux-mêmes. Cette démarche permet d'ajuster en permanence l'offre afin de garantir son adéquation avec les besoins de la communauté et d'assurer une gestion optimale des infrastructures disponibles. En somme, le département œuvre pour maximiser l'impact positif de ses initiatives et offrir aux jeunes des opportunités concrètes d'épanouissement et de développement.

La mise en service de l'Espace des jeunes de Tevragh-Zeina et la réouverture au public du Stade municipal de Nouadhibou illustrent concrètement cette nouvelle dynamique que le département souhaite impulser pour la jeunesse en Mauritanie.









IV. VOLET JEUNSESSE ET SPORT

3. Mise en place d'un cadre pour inciter à la performance

Le deuxième pilier vise à établir un cadre propice à la performance des acteurs et prestataires dans le domaine de la jeunesse et des sports à travers des mécanismes d'appui : le département a lancé un formulaire en ligne au profit des associations et clubs de jeunesse et de sport afin de pouvoir bénéficier de subventions. Une méthodologie claire, concertée et transparente a été adoptée pour sélectionner les bénéficiaires.

Dans le cadre des efforts déployés par le département de l'Autonomisation des jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service civique pour soutenir et accompagner les activités de jeunesse et de sport et les inciter à contribuer aux efforts de développement local, et pour accroître la transparence dans le décaissement des dotations financières importantes allouées pour soutenir le mouvement associatif de jeunesse et de sport sur l'ensemble du territoire national, le Ministère avait lancé un formulaire numérique de demande de subvention du 10 septembre au 7 octobre 2024 qui a permis la réception de 1100 demandes.

Afin d'assurer un traitement juste, objectif et transparent du nombre important de demandes et de sélectionner les bénéficiaires dans les limites permises par le montant alloué à cet appui, un comité technique de haut niveau a été constitué auprès du cabinet du Ministre pour mener à bien cette mission. Le processus mis en place par le ministère de l'Autonomisation des jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service civique pour soutenir les associations et clubs de jeunesse et de sport à travers la subvention se distingue par son approche méthodique, transparente et inclusive. Ce mécanisme vise non seulement à encourager l'activité du mouvement associatif mais aussi à garantir que l'attribution des subventions soit effectuée de manière juste et fondée sur des critères objectifs.

Après consultation des membres du comité, une méthodologie de traitement et sélection en 5 étapes fondamentales a été élaborée.

IV. VOLET JEUNSESSE ET SPORT

Processus de sélection des bénéficiaires de subvention

1. Étape de l'éligibilité

Lors de la première phase, les demandes des associations et clubs sont triées selon plusieurs critères précis pour garantir qu'elles remplissent toutes les conditions requises pour bénéficier des subventions :

- **Récépissé définitif** conformément à la loi 04/2021 sur les associations et fondations.
- **Compte bancaire** ouvert au nom de l'association ou du club avec une signature conjointe.
- **Déclarations administratives** confirmant l'existence et les activités de l'association dans le domaine de son intervention.
- **Rapports d'activités** attestant de la mise en œuvre des actions réelles dans le cadre des objectifs de l'association ou du club.

Cette phase vise à s'assurer que seules les associations légales, bien établies et réellement actives peuvent participer au processus.

2. Étape du classement au mérite

Cette étape fait intervenir les délégués régionaux et les inspecteurs locaux, chargés de dresser un tableau de classement des associations par activité dans chaque wilaya. Les associations seront classées en trois catégories :

- **Catégorie A** : Associations très actives, ayant réalisé plus de trois activités dans l'année. Elles bénéficient du plafond de subvention le plus élevé.
- **Catégorie B** : Associations actives avec moins de trois activités. Elles reçoivent un niveau de soutien intermédiaire.
- **Catégorie C** : Associations qui ont mené au moins une activité dans l'année et qui bénéficient du niveau de soutien le plus bas.

IV. VOLET JEUNSESSE ET SPORT

3. Vérification du montant total disponible

Le comité technique procédera à une estimation du montant total alloué à la subvention, selon les dispositions de la loi de finances rectificative pour 2024. Ce montant sera ensuite réparti entre les différentes wilayas à partir de la clé de répartition suivante :

- **60% du montant total** sera réparti équitablement entre les wilayas.
- **40% du montant total** sera ajusté en fonction du poids démographique de chaque wilaya.

Cette méthode vise à assurer une répartition équitable des subventions, tout en tenant compte des différences démographiques régionales.

4. Détermination de la part de chaque wilaya

Une fois que le montant de chaque wilaya est calculé, les associations de chaque catégorie (A, B, C) recevront leur part de la subvention. Le montant attribué pourra être ajusté pour les associations ou clubs ayant réalisé des activités particulièrement remarquables ou ayant démontré des résultats exceptionnels dans leurs domaines d'action.

Les résultats de cette phase seront publiés avec un procès-verbal du comité de sélection, assurant une totale transparence dans le processus de décision.

5. Transfert des subventions et suivi

La dernière étape consiste à finaliser la décision de transfert des subventions et à assurer un suivi efficace de leur utilisation. Le ministère veillera à ce que les subventions soient allouées conformément aux décisions prises par le comité et qu'un suivi administratif et financier soit effectué pour garantir l'efficacité et la transparence de l'utilisation des fonds alloués.

IV. VOLET JEUNSESSE ET SPORT

Dans un souci de renforcer la performance des associations et clubs de jeunesse et de sport, le ministère a également mis en place une feuille de route pour l'année prochaine avec les associations, exigeant l'organisation d'au moins trois activités par association aboutissant ainsi à près de 3 000 activités cohérentes et complémentaires en tenant compte de leur nature, de leurs cibles et de leur répartition géographique.

Cette approche vise à garantir une mobilisation active du mouvement associatif de jeunesse, à assurer une meilleure répartition des ressources et à dynamiser les actions de terrain, tout en renforçant le rôle des associations dans la mise en œuvre des politiques de jeunesse et de sport.









IV. VOLET JEUNSESSE ET SPORT

4. Encadrement et renforcement des capacités des acteurs et prestataires de jeunesse et sport

Le troisième pilier concerne le renforcement des capacités des structures existantes à travers divers moyens :

Certification et Qualification : L'établissement de standards de qualité et de certification pour les structures de jeunesse et de sport garantira un haut niveau de service. Cela inclut la formation des animateurs et des éducateurs sportifs.

Cadre Réglementaire : La création d'un cadre réglementaire clair et cohérent est indispensable pour encadrer les activités, protéger les jeunes, et garantir un environnement sûr.

Le travail en cours sur la certification et la qualification des associations de jeunesse et des sports à travers un cadre de référence spécifique, inspiré de celui de la la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFEJES), marque une étape importante pour la professionnalisation du secteur associatif de jeunesse et sport en Mauritanie. Cette initiative vise à structurer et à renforcer les capacités des associations et clubs de jeunesse et de sport afin de mieux répondre aux défis du développement local, de l'autonomisation des jeunes et de l'amélioration de la qualité des services offerts.

Le département a élaboré un projet de décret portant statuts types des fédérations sportives nationales et la classifications des infrastructures sportives et les arrêtés d'application afin de mettre en place les bases organisationnelles des fédérations et garantir une gestion optimales des infrastructures. Ce décret constitue une étape clé vers la modernisation du sport en Mauritanie. Il permet d'assurer une meilleure gouvernance des fédérations et une gestion efficace des infrastructures sportives, tout en s'alignant avec les bonnes pratiques internationales.L'adoption et la mise en œuvre de ce décret renforceront le rôle du sport comme vecteur de cohésion sociale et de développement économique.

IV. VOLET JEUNSESSE ET SPORT

Principaux axes du décret

1. Organisation des Fédérations Sportives Nationales

• Statuts types : Chaque fédération doit adopter des statuts types définis par arrêté ministériel.
• Autonomie financière et gouvernance : Les fédérations bénéficient d'une indépendance financière et doivent tenir une comptabilité transparente (Article 8).
• Affiliation obligatoire : Les fédérations doivent être affiliées au Comité National Olympique et Sportif Mauritanien et aux Organismes Internationaux.
• Contrôle financier : Le ministère peut exercer un contrôle sur l'utilisation des subventions publiques pour garantir une gestion rigoureuse.

2. Classification et Gestion des Infrastructures Sportives

• Classification en quatre types :
• Type A (National) : Grandes infrastructures pouvant accueillir des compétitions nationales et internationales.
• Type B (Régional) : Capacité d'accueil moyenne pour les compétitions locales et nationales.
• Type C (Municipal) : Infrastructures de proximité à gestion communale.
• Type D (Privé) : Gérées par des entités privées et ouvertes au public.

• Gestion : Les infrastructures de type A et B sont placées sous la supervision du ministère des sports, avec un directeur ou gestionnaire désigné pour leur exploitation.

• Concessions : Les infrastructures de type B et C peuvent être concédées aux communes ou à des organisations sportives sous certaines conditions.

IV. VOLET JEUNSESSE ET SPORT

Bénéfices Attendus

• Renforcement de la transparence et de la gouvernance : La comptabilité obligatoire et le contrôle financier garantissent l'utilisation optimale des ressources.

• Professionnalisation du secteur sportif : L'adoption de statuts types et l'affiliation internationale favorisent la modernisation des pratiques.

• Amélioration de la gestion des infrastructures : La classification claire permet une exploitation adaptée à chaque type d'infrastructure, en tenant compte des spécificités locales.

Comparaison avec d'autres Pays Africains

• Maroc : Le Maroc met l'accent sur les pôles régionaux et la coopération avec le secteur privé pour développer ses infrastructures.

• Sénégal : Le pays investit dans des infrastructures modernes en vue des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2026.

• Côte d'Ivoire : La gestion des infrastructures repose sur une centralisation via l'Office National des Sports, avec une importance donnée à la maintenance et à l'exploitation durable.

Défis et Mesures d'Accompagnement

• Défi de mise en conformité : Les fédérations disposent de six mois pour aligner leurs statuts avec le décret. Un accompagnement est recommandé pour faciliter cette transition.

• Coopération entre acteurs : Le succès de cette réforme repose sur une coordination étroite entre le ministère, les fédérations, les collectivités locales et le secteur privé

V. VOLET SERVICE CIVIQUE

1. Instauration d'un service civique : document de cadrage du Service Civique

Conformément à la vision de Son Excellence le Président de la République pour le mandat de la Jeunesse, les actions dans le domaine du service civique porteront sur :

- La mise en place d'un service civique souple qui tient compte des spécificités de notre pays et de notre jeunesse ;
- L'offre de la possibilité à des milliers de jeunes pour s'engager à des activités d'intérêt public au service de la communauté ;
- La promotion de l'esprit civique et de l'engagement citoyen chez la jeunesse mauritanienne ;
- L'organisation des camps de volontariat inter-régionaux qui rassemblent des jeunes de plusieurs Wilayas, d'origines et cultures différentes.





A. Concept du Service Civique

- Le service civique est tout action ou effort matériel ou moral entrepris par un citoyen en consacrant une partie de son temps au service des valeurs républicaines ou en s'engageant dans un projet collectif visant à réaliser un service d'intérêt public en partenariat avec une personne morale agréée par une autre personne de droit public.

V. VOLET SERVICE CIVIQUE

- Le service civique est considéré comme un élément indispensable des cinq piliers sur lesquels repose l'autonomisation des jeunes : l'éducation et la formation professionnelle, la santé et le bien-être, la participation économique et l'accès aux ressources, la participation politique et civique, le développement personnel et l'inclusion sociale.

- Le service civique n'est ni un stage ni un emploi rémunéré, mais plutôt un engagement volontaire ou obligatoire selon des conditions et des mécanismes précis pour une durée allant d'un jour à 12 mois.

B. Principes du Service Civique

- La diversité sociale est l'un des principaux tributaires du service civique, en garantissant l'équité et l'égalité des chances pour tous, en tenant compte des niveaux de formation, du sexe, de l'âge, de l'origine sociale et culturelle et du lieu de résidence.

- Les candidats aux missions disponibles dans le cadre du service civique sont toujours tenus de disposer d'un ensemble de conditions, de normes et de compétences déterminées en fonction de la nature de chaque activité ou mission de volontariat.

- Le service civique est un sentiment créatif, un travail noble et un devoir national inestimable, et tout le monde devrait s'y engager, en particulier les jeunes.

C. Objectifs du Service Civique

- Le service civique vise à mobiliser, de façon permanente les jeunes dans le cadre de la réponse de l'État aux grands défis de développement et aux travaux d'intérêt public.

V. VOLET SERVICE CIVIQUE

- Cette démarche vise à ouvrir le service civique à tous les jeunes âgés de 18 à 35 ans. Cette tranche d'âge pouvant être étendue dans des cas particuliers jusqu'à 50 ans pour les catégories d'encadreurs de la jeunesse et de personnes à mobilité réduite.

- Le service civique vise à fournir un cadre approprié pour impliquer les jeunes, leur permettant d'interagir et de vivre une expérience humaine extraordinaire dans un cadre de familiarité et de fraternité qui développe en eux un ensemble de valeurs telles que le respect d'autrui, l'empathie pour les personnes vulnérables, l'esprit d'initiative et de progrès, l'ouverture à la diversité culturelle et sociale, consolidant le sentiment de citoyenneté et renforçant la confiance entre les différents acteurs.

D. Les types de Service Civique

- **Volontariat National** : Les jeunes sont mobilisés à ce type de service civique dans le cadre du Corps National des Volontaires du Service Civique pour des missions spécifiques d'intérêt public à travers un contrat d'engagement volontaire pour une durée allant du 4 à 12 mois, à condition que la durée totale cumulée pour cette catégorie ne dépasse pas deux ans.

- **Service civique de courte durée** : Les jeunes sont mobilisés à ce type de service civique dans le cadre du Corps National des Volontaires du Service Civique pour des missions spécifiques d'intérêt public à travers une lettre d'engagement pour une durée allant de 15 jours à 4 mois, à condition que la durée totale cumulée pour cette catégorie ne dépasse pas trois ans.

- **Bénévolat** : Les jeunes sont mobilisés à ce type de service civique dans le cadre d'activités et manifestations de bénévolat par le biais d'un engagement verbal pour une durée allant d'un jour à 15 jours, et leur durée cumulée est généralement illimitée.

V. VOLET SERVICE CIVIQUE

2. Mobilisation de 500 volontaires et autres missions prévues au dernier trimestre 2024

A. Mobilisation de 500 volontaires dans le cadre de l'approche « Nouakchott Ville

Le Ministre de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service civique, Monsieur Mohamed Abdellahi Louly, a supervisé, ce jeudi 26 septembre 2024, le lancement d'une opération pilote de mobilisation de 500 jeunes volontaires de service civique pour effectuer des activités de bénévolat s'inscrivant dans le cadre de l'approche « Nouakchott Ville Moderne ».

Conformément à la Déclaration de Politique générale du Gouvernement approuvée le 4 septembre dernier, le département a mobilisé 500 volontaires de service civique pour une période de 3 mois pour effectuer des activités de bénévolat en partenariat avec les neuf communes de Nouakchott. Ces activités comprennent, dans une première phase la préparation et le nettoyage de 251 écoles primaires de Nouakchott en vue de la rentrée scolaire prochaine.

Dans un deuxième temps, ils seront mobilisés dans des missions relatives à la contribution à la fluidité de la circulation, à la surveillance et à la gestion des cours de récréation des écoles primaires, à l'accueil et à l'orientation dans 3 hôpitaux de la capitale (Cheikh Zayed, CHN, Sadagha) pour une durée de 3 mois, et ce en collaboration avec les 9 Communes de Nouakchott.





V. VOLET SERVICE CIVIQUE





B. Les autres mission du dernier trimestre

- Organiser le cadre juridique et institutionnel (œuvrer à la promulgation dans les plus brefs délais du décret réglementant le service civique et de ses textes d'application)

- Lancement de la composante du service civique à l'intérieur du pays dans les Wilayas de Hodh El Gharbi et du Gorgol en mobilisant 300 jeunes volontaires du service civique pour contribuer à la lutte contre les incendies ruraux en coordination avec les départements des affaires affaires islamiques, de l'agriculture, de l'environnement, ainsi que les autorités administratives et municipales des deux régions. Les volontaires seront mobilisés pendant une durée d'un mois et répartis en trois groupes distincts : lutte contre les incendies ruraux, contre l'analphabétisme et l'appui à l'agriculture saisonnière. Les jeunes volontaires seront sélectionnés de manière transparente à partir de la base de données mise à jour par le Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service civique. La sélection prendra en compte l'approche de genre et attribuera 10 % des places aux personnes en situation de handicap.

- Mobilisation de 100 jeunes volontaires du service civique dans le cadre d'une activité pilote pour contribuer à la stérilisation des eaux stagnantes dans les trois Wilayas de Nouakchott.

- Intervention dans le cadre des missions particulières déterminées en fonction des circonstances et des besoins.

- Organisation des activités de sensibilisation sur certains des dangers qui menacent les jeunes, tels que la drogue, la déperdition scolaire, l'immigration irrégulière et l'extrémisme.

V. VOLET SERVICE CIVIQUE

3. Lancement d'une plateforme digitale de service civique

Le département a décidé de mettre en place une plateforme digitale dédiée au service civique, offrant aux jeunes un accès facile et direct aux missions de volontariat disponibles. Cette initiative a pour objectif de simplifier l'intégration des jeunes dans le dispositif du service civique, en leur permettant de consulter en temps réel les différentes missions proposées, de découvrir les conditions d'éligibilité et de postuler rapidement et en toute simplicité.



En plus de faciliter l'accès aux missions, la plateforme s'inscrit dans une démarche de transparence en centralisant toutes les informations nécessaires sur les opportunités de volontariat, les critères de sélection et les bénéfices du service civique. Chaque jeune pourra ainsi prendre des décisions éclairées, en toute confiance, en ayant une vue claire des différentes options qui s'offrent à lui.

La plateforme se veut également inclusive, en garantissant que tous les jeunes, quels que soient leur parcours, leur situation géographique ou leur milieu socio-économique, puissent accéder à ces missions de volontariat. Elle est conçue pour être simple d'utilisation, avec des fonctionnalités adaptées aux besoins et aux attentes d'un large public

V. VOLET SERVICE CIVIQUE

de jeunes, et met en avant la diversité des missions proposées, afin de permettre à chacun de trouver une opportunité qui correspond à ses aspirations et à ses compétences.

Enfin, cette initiative reflète une volonté de modernité, en intégrant des outils numériques innovants pour faciliter la gestion et le suivi des candidatures. La plateforme est conçue pour être intuitive, interactive et évolutive, offrant aux jeunes une expérience fluide et accessible à tout moment et en tout lieu. Elle permet ainsi de répondre aux exigences de la génération numérique tout en stimulant l'engagement citoyen des jeunes dans des actions concrètes et valorisantes.









VI. CONCLUSION

Les 100 premiers jours d'action ont été une phase déterminante pour poser les bases d'une dynamique positive dans les secteurs de l'emploi, de la jeunesse, du sport et du service civique. Cette période a permis de concrétiser plusieurs initiatives importantes qui ont déjà commencé à porter leurs fruits et un retour d'expérience sera effectué pour ajuster les futures initiatives et maximiser leur impact.

Novembre 2024

Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique

majesscmauritanie

www.majessc.gov.mr